



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BUGEYSUD
Communauté de communes



**ÉVALUATION
DU CONTRAT DE VILLE DE BELLEY
SUR LA PÉRIODE 2015 - 2022**

www.ccbugeysud.com

**QUARTIER
CLOS-MORCEL
- BRILLAT - SAVARIN**

ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE BELLEY - 2015 - 2022

SOMMAIRE

Préambule	p 3
Présentation de Bugey-Sud et cartographies	p 4
Méthodologie	p 6
Partie 1 - Données quantitatives	p 7
Partie 2 - Evaluation des actions les plus structurantes	p 12
Partie 3 - Evaluation du fonctionnement et de l'impact du contrat en tant qu'outil	p 15
3.1 Mesure de la coopération entre acteurs	p 15
3.2 Mesure de la mobilisation du droit commun.....	p 17
3.3 Mesure du rôle du Conseil citoyens	p 18
3.4 Mesure de l'impact du PERR	p 20
3.5 Bilan de l'application des mesures du Comité interministériel des villes (CIV).....	p 20
3.6 Mesure de l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative	p 22
Partie 4 - Evaluation de l'impact de la crise sanitaire sur le contrat de ville.....	p 24
Partie 5 - Evaluation globale	p 24
ANNEXES	p 26
✓ Annexe 1 - Statistiques de la CAF 2020	
✓ Annexe 2 - Comment mieux faciliter l'accès aux soins, au sport, aux loisirs, et à l'emploi-formation et la mobilité des femmes du QPV ?	
✓ Annexe 3 - Eléments de bilan des actions structurantes	
✓ Annexe 4 - Annexe financière	

Préambule

La circulaire du 14 décembre 2021 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales précise les objectifs et la méthode retenus pour l'évaluation finale des contrats de ville 2015/2022.

Les objectifs de cette évaluation locale sont les suivants :

- rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées en ciblant prioritairement cette évaluation sur les actions, moyens et dispositifs les plus structurants des piliers (emploi et développement économique, éducation et cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain) et axes transversaux (égalité Femmes/Hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations, participation citoyenne, laïcité et valeurs de la République) du contrat de ville,
- apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil : mesure des processus de coopération entre acteurs, de la mobilisation des politiques publiques de droit commun, du rôle joué par les conseils citoyens, de la mise en œuvre des engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de 2018 et des mesures du Comité interministériel des villes de 2021, de l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative.

Plus généralement, il s'agit de répondre à la question « comment le contrat de ville a participé et a garanti la territorialisation des engagements au bénéfice des habitants des QPV » ?

Le territoire Bugey-Sud est entré pour la première fois dans la géographie de la nouvelle politique de la ville en 2014, avec un contrat de ville signé en 2015, initialement porté par la commune de Belley, puis transféré à la communauté de communes Bugey-Sud qui s'est dotée de la compétence politique de la ville au 1er janvier 2018.

En 2015, le quartier Brillat-Savarin - Clos-Morcel est alors composé de 1 040 habitants, représentant 11,4% de la population belleysanne (3% de la population de Bugey Sud) ; le revenu médian évalué à 8 100 € / an s'avère être le plus faible des QPV du département de l'Ain.

La collectivité et presque l'ensemble des partenaires initiaux (excepté la Région Auvergne-Rhône-Alpes) ont signé, en 2019, un Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques permettant de recentrer les enjeux prioritaires dans le cadre de la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022.

Le contrat de ville de Belley a donné lieu à la signature de deux conventions d'abattement de TFPB avec les bailleurs sociaux Logidia et Dynacité. Bien que le territoire n'ait pas bénéficié des dispositifs ANRU / NPNRU, le bailleur Dynacité a relancé en 2021 la réhabilitation initiée et suspendue en 2011, permettant d'importants travaux d'isolation thermique, réfection des toits et changement des menuiseries.

Présentation du territoire Bugey-sud et cartographies

La communauté de communes Bugey-Sud est située au Nord-Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au Sud-Est du département de l'Ain, dominée par le Grand Colombier, dernier grand sommet du Jura (1 534m) et bordée par le Fleuve Rhône, trait d'union avec les départements de l'Isère et de la Savoie.

Le territoire bénéficie d'une position géographique singulière, un espace préservé à égale distance de Lyon, Genève, Annecy et Grenoble (entre 1 h et 1 h 30 de trajet routier).

Bugey-Sud, d'une superficie de 624 km², est composé de **43 communes, comptant environ 35 000 habitants.**

Le territoire est donc peu dense (56 h/km²), avec une disparité nord - sud, soit une densité deux fois moins élevée que celle du département de l'Ain qui compte 112 h/km².

Il s'agit d'un territoire rural : 41 communes sur 43 ont moins de 1 500 habitants, avec deux unités urbaines :

Belley (9 133 habitants) et Culoz (3 053 habitants), ainsi que quatre pôles secondaires dotés de commerces et de services : Artemare (1 227 habitants), Virieu-le-Grand (1 056 habitants) Brégnier-Cordon (849 habitants) et Champagne-en-Valromey (825 habitants). Le territoire est couvert par un SCOT depuis 2017.

Un EPCI en évolution...

Au 1^{er} janvier 2014, les communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey-Arène-Furans, Colombier, Terre d'Eaux ainsi que la commune d'Artemare fusionnaient pour donner naissance à la communauté de communes Bugey-Sud. Le 1^{er} janvier 2017, était acté l'intégration des 12 communes de la communauté de communes du Valromey à la communauté de communes Bugey-Sud.

A noter que la Ville-centre, Belley, représente 27 % de la population et 49 % des emplois.

Près d'un tiers des actifs du territoire y travaillent.

L'évolution démographique a connu un ralentissement significatif, essentiellement dû à la baisse du flux migratoire : si le taux de croissance annuel de la population était de 1,4 entre 1999 et 2007 ; il est passé à 1,3 entre 2007 et 2012 pour atteindre 0,6 entre 2012 et 2017 (+ 1 % par an pour le département de l'Ain).

La question de l'attractivité du territoire est donc posée, en particulier pour **faire venir de nouvelles compétences recherchées par les entreprises locales d'autant que le territoire est proche du plein emploi.**

On note par ailleurs un déficit des diplômés de l'enseignement supérieur (ingénieur notamment) avec pour les hommes seulement 5,8 % des actifs contre 11,3 % au niveau national et, pour les femmes, seulement 4,9 % contre 9 % au niveau national.

Le territoire compte environ 12 000 emplois. Sur la longue période (1975 - 2017), l'emploi total a progressé de 20 %. En 2017, l'industrie comptait pour 24 % de l'emploi ce qui représente un taux élevé comparé au Département, à la Région et à la France entière. Toujours sur la longue période, les emplois de la sphère présentielle (commerces, artisanat, services, administrations) ont connu une progression notable de 74 %.

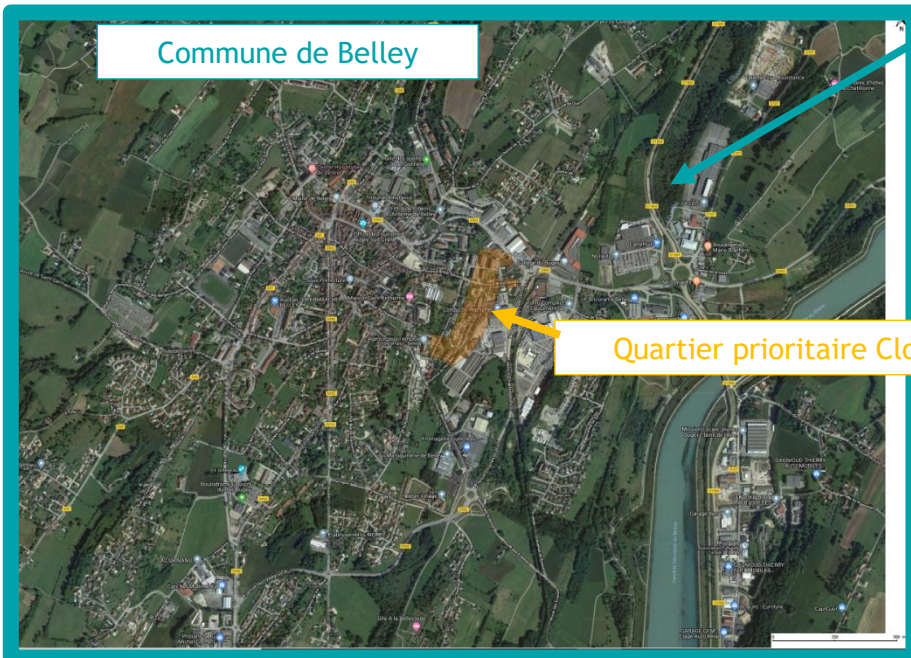
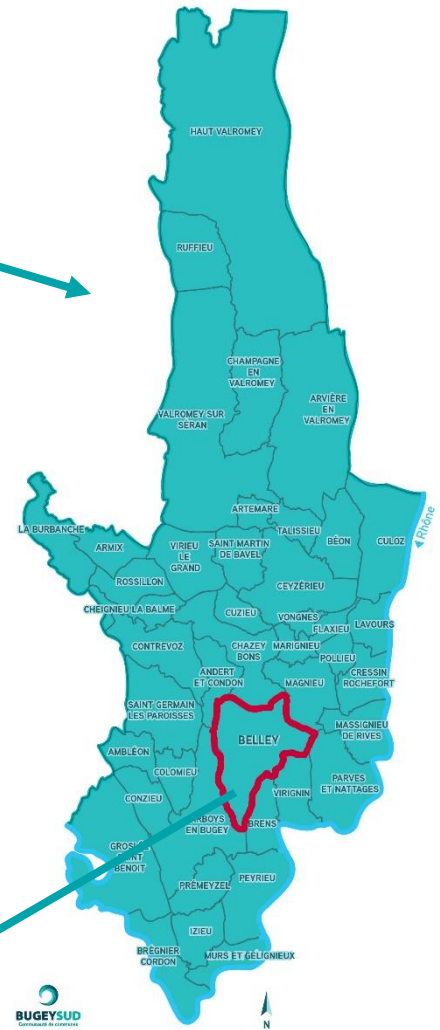
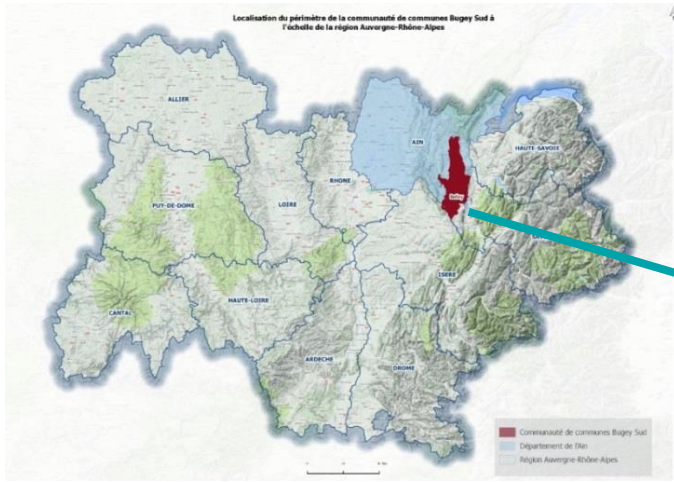
Parmi ceux-ci, on notera la **présence importante de l'économie sociale et solidaire (ESS)** qui représente environ 14 % de l'ensemble des salariés (10% en France) soit 1 300 personnes avec une progression de 362 emplois entre 2014 et 2017. Le premier secteur employeur de l'ESS est l'action sociale avec 877 salariés.

L'accès de la population aux services est différencié selon le lieu d'habitation, les ressources financières et les solutions de mobilité (forte dépendance du territoire à la voiture individuelle en raison du manque de transports publics).

Un territoire rural qui vieillit : 24 % des habitants ont plus de 70 ans. Entre 2007 et 2017, 71 % de l'augmentation totale de la population est composé de personnes de plus de 60 ans. Concernant l'indice de vieillissement, la moyenne du territoire est de 89 ce qui signifie qu'il y a 89 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans quand la moyenne nationale est de 80. La diminution du solde migratoire entre 2012 et 2017, ramené à 0,5 % / an, a renforcé le processus de vieillissement de la population.

On note également la présence d'une population précaire (handicap, foyers mono-parentaux, RSA...) supérieure à la moyenne départementale.

Le territoire de Bugey-Sud a par ailleurs subi des fermetures de services publics au fil de l'eau (tribunal de grande instance de Belley, suppression de l'arrêt TGV en gare de Culoz et plus récemment la trésorerie principale transférée à Oyonnax).



Méthodologie d'évaluation du contrat de ville

Le calendrier et la méthode d'évaluation du contrat de ville ont été présentés auprès des instances locales de gouvernance : comité technique du 27 janvier 2022 et comité de pilotage du 17 mars 2022, en présence de M. le Sous-Préfet de Belley.

L'évaluation du contrat de ville s'est appuyée sur :

- les évaluations à mi-parcours réalisées et ayant conduit à l'élaboration du Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR),
- les enseignements résultant de la crise sanitaire (et notamment via la rencontre du réseau des chefs de projets politique de la ville animée par la DDETS de l'Ain, et la synthèse de la Journée départementale des Conseils citoyens de l'Ain),
- Une grille d'évaluation sur les items attendus, transmises aux acteurs, habitants et élus du territoire communautaire (14 grilles retournées),
- Le diagnostic « l'Invisibilité des femmes dans les quartiers » réalisé par le cabinet Apertise et commandité par la DDETS de l'Ain, et les groupes de travail locaux réunis le 5 mai 2022,
- Quelques entretiens individuels avec les partenaires (3 entretiens),
- Une réunion spécifique avec le Conseil citoyen, en présence de l'animatrice et la Fédération des Centres sociaux,
- Deux ateliers de travail réunissant une 20aine d'acteurs, élus et partenaires du contrat de ville.

Des difficultés de recrutement n'ont pas permis la présence d'un(e) stagiaire pour accompagner l'évaluation. Aucune enquête terrain n'a pu être réalisée auprès des habitants du quartier prioritaire, ou plus largement sur la commune et le territoire.



Présentation - ateliers de travail "L'invisibilité des femmes dans le QPV" - 5 mai 2022

Partie 1 - Données quantitatives

Données démographiques

Entre les recensements de 2013 et 2018, la population dans le quartier prioritaire a diminué (-8 %), tandis que celle de la commune légèrement augmenté (+ 2%) ; les habitants du QPV représentent 10,2 % de la population communale en 2018, et 2,7% de l'intercommunalité, proportions qui diminuent légèrement.

	QPV	Commune de Belley	EPCI 2018 (dernière fusion en 2017)	Part de la population de la commune dans le QPV (%)
2013 Population municipale au 1er janvier	1 012	8 909	33 131	11,4
2018 Population municipale au 1er janvier	927	9 122	33 923	10,2

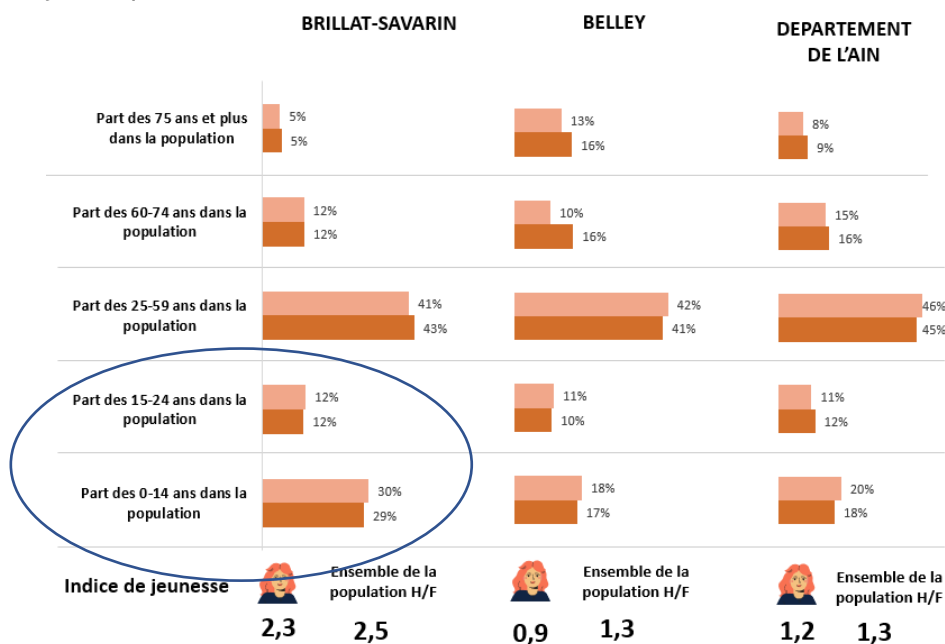
Un quartier surreprésenté par certains profils...

Parmi les ménages du QPV, la part des personnes seules est plus importante que sur le reste du territoire (42 % dans le quartier, contre 40% à Belley et 32% dans le département de l'Ain), ainsi que la part des ménages de 4 personnes et plus (26 % sur le QPV, 15% à Belley, 21% dans le département de l'Ain) et les familles monoparentales (17% sur le QPV, 11% à Belley et 10% sur le département de l'Ain).*

*Source Insee 2017

... et notamment par les jeunes de moins de 25 ans

La part des 0-25 ans qui représente 42 % de la population est la plus importante du QPV, avec une population plus jeune que sur le reste du territoire.



Dans le QPV, une population plus jeune que le reste du territoire et ce, quel que soit le sexe.

Les femmes sont d'une manière générale plus nombreuses que les hommes à partir de 60 ans du fait d'une surmortalité masculine et d'une espérance de vie féminine plus importante

Indice de jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 25 ans et celle des 60 ans et plus.

■ Ensemble de la population H/F
■ Population féminine

Source : Insee, estimation démographique 2017

Source : Insee 2017. Document issu du diagnostic sur l'invisibilité des femmes dans les QPV, cabinet Apertise.

Evolution socio-économique dans le QPV

Des écarts qui continuent de se creuser

Si la médiane des revenus fiscaux mensuels sur le QPV a augmenté entre 2014 et 2018, et que le taux de pauvreté diminue légèrement, les écarts entre les revenus du QPV et le reste de la commune augmentent : la médiane des revenus augmente moins vite dans le QPV (+ 45€) qu'à Belley (+ 113 €) ou sur le territoire (+ 129 €) ; les valeurs des 1^{er} et 3^{ème} quartiles augmentent davantage sur la commune et le territoire, par rapport au QPV.

	QPV 2014	QPV 2018	Belley 2014	Belley 2018	EPCI 2014	EPCI 2018
médiane	985 €	1 030 €	1 547 €	1 660 €	1 671 €	1 800 €
1 ^{er} quartile	797 €	840 € (+ 43 €)	1 136 €	1 220 € (+ 84 €)	1 275 €	1 370 € (+ 95 €)
3 ^{ème} quartile	1 209 €	1 330 € (+ 121 €)	2 036 €	2 190 € (+ 154 €)	2 160 €	2 310 € (+ 150 €)
Taux de bas revenus	56,6 %	55,2 %	18,6 %	17,9 %	13,2 %	11,6 %

Distribution des revenus mensuels disponibles par ménages par unité de consommation

Source Insee 2014 et 2018 - sig.ville.gouv.fr

De manière générale, la proportion des habitants du QPV reste bien plus élevée dans les allocations CAF comparativement à la population de la commune, et notamment sur les données suivantes :

- Le nombre d'allocataires CAF (13,80% des allocataires CAF de Belley habitent le QPV) et le nombre de personnes couvertes par une allocation (15.63% des Belleysans couverts)
- Les familles avec enfants : 33,3% des familles biparentales de Belley à bas revenus sont du QPV, et 24,84 % des familles monoparentales. Parmi les familles allocataires avec enfants, le type de familles surreprésentés, par rapport à l'ensemble des familles allocataires de Belley, sont celles avec 3 enfants (27,10 % pour le QPV contre 21,9% à Belley) et celles avec 4 enfants et plus (17,9% pour le QPV contre 7,5% à Belley).
- Les enfants : 16,65% des enfants allocataires de Belley sont issus du QPV, et parmi les enfants allocataires à bas revenus, ce sont 70.29% qui habitent le QPV.

→ Cf annexe 1 - Statistiques de la CAF 2020

Une demande d'emploi réelle difficilement évaluable

Globalement, la situation de l'emploi sur le territoire Bugey Sud indique un nombre d'offres d'emploi important à pourvoir, avec la difficulté à trouver des candidats dans un contexte de presque plein emploi (taux de chômage du territoire de 5,9% en janvier 2022 sur le bassin Belley-Ambérieu). La volonté des acteurs locaux est une valorisation des métiers du territoire et un travail sur l'attractivité du territoire.

Sur le quartier, certains acteurs de terrain, en contact direct avec les habitants et notamment les jeunes du QPV, témoignent d'une reprise de l'emploi en 2022, notamment avec des postes dans les entreprises proches du quartier (industries notamment).

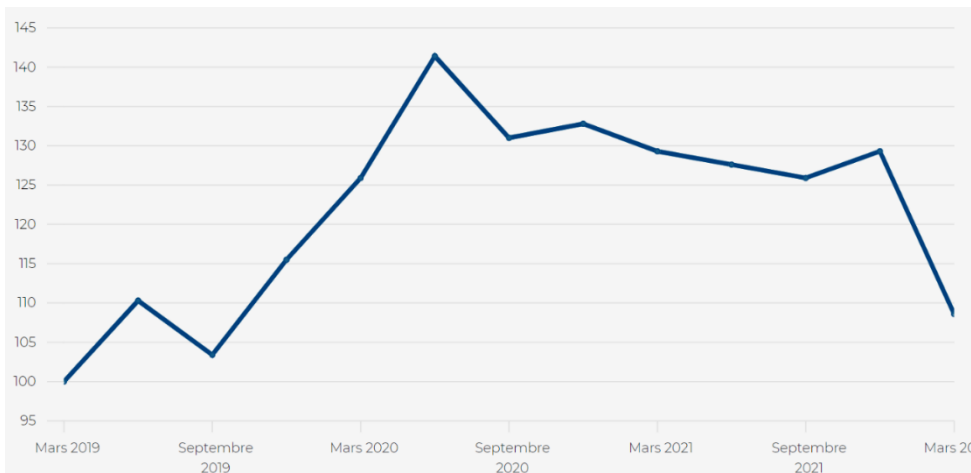
Toutefois, le public QPV représente environ 4% de la demande d'emploi fin de mois (DEFM), soit une surreprésentation par rapport à la proportion d'habitants du territoire, avec, de surcroît, la question du non-recours aux droits :

- D'après l'agence Pôle Emploi de Belley, les habitants du QPV sont plutôt un public difficile à capter et à mobiliser, qui fréquente très peu les services de Pôle emploi malgré la proximité de l'agence (dans le QPV).
- Le premier motif de sortie est l'oubli de pointage en fin de mois.
- Le nombre d'habitants non-inscrits à Pôle emploi n'est pas mesuré mais la question demeure et avait déjà été soulevé en début de contrat de ville.

Les priorités semblent être le recours aux droits, le contact à renouer avec les habitants, et notamment avec les « invisibles ».

Chiffres Pôle emploi de Belley en mars 2022 :

- ✓ 63 demandeurs d'emploi du QPV en Catégorie A et 125 demandeurs d'emploi du QPV en Catégories A B C
- ✓ Une baisse de -14% des demandeurs d'emploi du QPV sur une année glissante (voir tableau ci-dessous avec l'évolution depuis 2019)

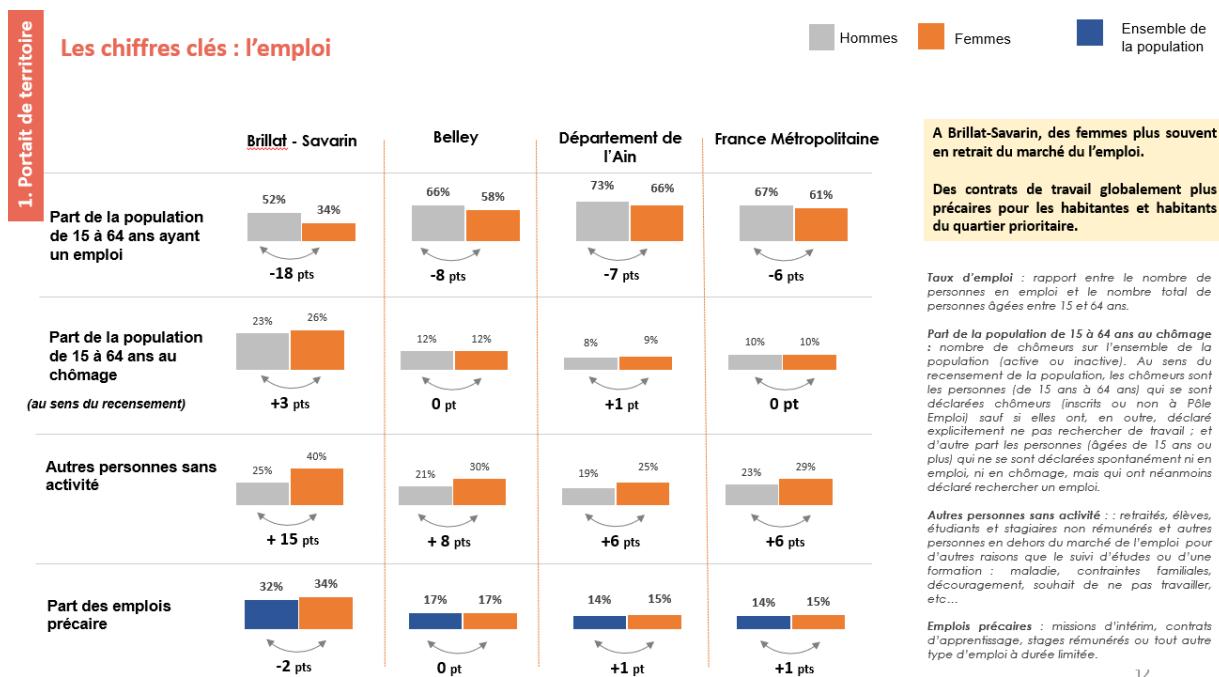


- ✓ **Profils des demandeurs d'emploi du QPV en 2022 :**
- Relatif équilibre entre les hommes (52 %) et les femmes (48%)
 - Une majorité de 26-49 ans (64%) / 14 % <26 ans / 22 %> 50 ans
 - 30 % sont bénéficiaires du RSA
 - 20 % ont une reconnaissance travailleur handicapé
 - Une majorité de personnes sous-qualifiée : 70 % ont un niveau infra BAC

Source : Pôle emploi - agence de Belley

Un accès à l'emploi inégal pour les femmes

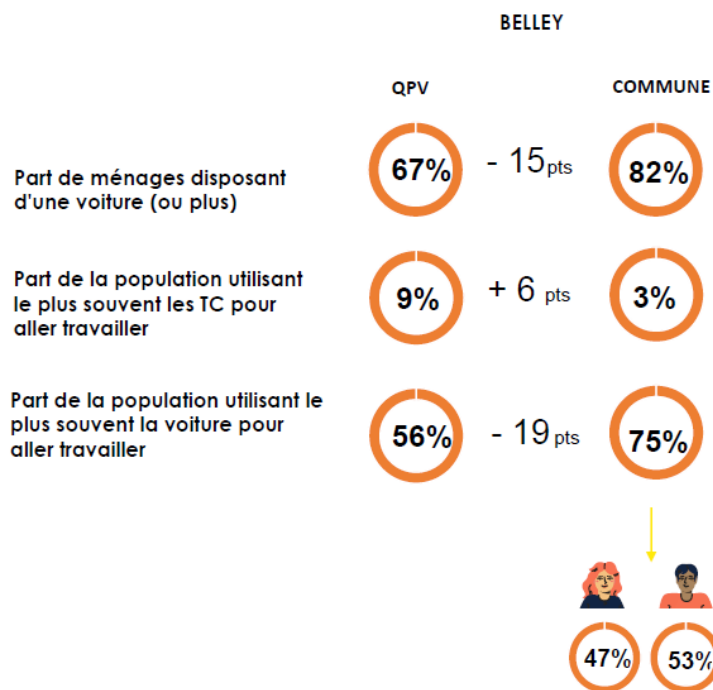
Les femmes du QPV sont aussi davantage confrontées aux problématiques de l'emploi : moins nombreuses à avoir un emploi, plus représentées dans la part de la population de 15-64 ans au chômage ou sans activité, et plus confrontées aux emplois précaires que les hommes du quartier ou par rapport au reste de la commune.



Source : Document issu du diagnostic sur l'invisibilité des femmes dans les QPV, cabinet Apertise, 2022.

Une plus faible mobilité, gage d'autonomie, emploi et perspectives

La problématique liée à la mobilité dépasse l'échelon du quartier prioritaire (peu d'infrastructures, pas de gare SNCF sur la ville centre, transport limité). Le service de Transport à la demande est peu utilisé des habitants du QPV (9 inscrits : 5 personnes de plus de 80 ans et 4 demandeurs d'emploi avec tarifs réduits ; les motifs de déplacement sont essentiellement l'accès aux Restos du cœur et les rendez-vous médicaux. Aucun habitant du QPV n'utilise le service Location Vélos à Assistance Electrique de la communauté de communes.



Le taux de motorisation est plus faible au sein du QPV que sur la commune, avec de surcroît des inégalités entre hommes et femmes face à l'usage des modes de déplacement : globalement, les femmes utilisent moins la voiture que les hommes, notamment pour aller travailler.

Plusieurs freins à la motorisation des ménages sont constatés :

- accès au permis : passage du code (maîtrise de la langue, de l'outil numérique, difficultés en auto-écoles classiques), financement du permis (aides financières très limitées),
- l'achat et l'entretien du véhicule : pas de garage solidaire, arrêt des locations à tarif solidaire (et problématiques de caution).

Chez les jeunes, la problématique de mobilité contribue aux difficultés de se projeter en dehors de la commune et du territoire.

Source : Insee, estimation démographique 2017 / Données commune : RP 2017

Des logements vieillissants malgré l'effort d'isolation thermique, et une politique logement absente.

Le quartier prioritaire est composé majoritairement de logements sociaux, qui datent des années 1960-1975. En 2011-2012, en amont du contrat de ville, le bailleur principal, Dynacité, a réalisé une vaste opération d'amélioration du cadre de vie avec notamment l'aménagement d'une aire de jeux, et le lancement d'un programme de réhabilitation des logements, rapidement suspendu, se limitant à 24 logements réhabilités. Le programme de rénovation a été relancé en 2020-2021, mais ne concerne plus que l'isolation thermique des bâtiments, le changement des menuiseries, la réfection des toits terrasse et les mises aux normes électriques. Si les habitants semblent satisfaits des travaux en cours, les contraintes budgétaires ne permettant pas d'intervenir sur l'intérieur des logements comme ont pu bénéficier les deux bâtiments rénovés en 2011 laissent d'importantes attentes sur l'amélioration du confort, et l'attractivité du quartier. Le constat est aussi fait de la volonté d'une partie de la population d'évoluer vers des logements plus récents, plus grands, avec davantage de confort, souvent peu adaptable aux offres du marché avec des loyers qui ont fortement évolués par rapport aux baux initiaux.

Plus largement en termes de politique logement, le territoire ne dispose d'aucun levier prévu par les lois Alur, Égalité et citoyenneté, et Elan, permettant d'agir sur l'offre via une meilleure répartition spatiale du logement social (PLH) ou d'agir sur l'occupation sociale du parc en faisant évoluer les attributions de logements sociaux et les politiques de loyers (Conférence intercommunale du logement, Convention intercommunale d'attributions).

Les problématiques fortes sur le territoire restent notamment l'absence de logements d'urgence, et la question du logement des jeunes.

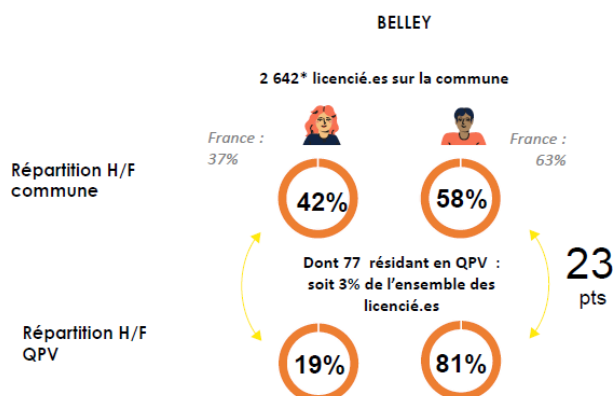
Les femmes du QPV, davantage éloignées des services

Globalement, les indicateurs de scolarisation et de niveau de diplôme des femmes sont plus faibles pour la commune de Belley par rapport au Département ou niveau national ; ils sont encore plus significatifs lorsque les femmes habitent le quartier prioritaire (seules 45% des femmes de 15-24 ans du QPV sont scolarisées, contre 64% des femmes du Département, avec plus que 11% des femmes du QPV qui ont un diplôme de niveau bac+2).

	QPV	Belley	EPCI	Département de l'Ain	France métropolitaine
Part des femmes seules parmi les ménages isolés	52 %	60 %	/	54 %	57 %
Part des étrangères parmi les femmes	28 %	7 %	/	9 %	7 %
Une scolarisation inégale, avec un virage notable après le collège et jusqu'à l'accès à l'emploi					
Taux de réussite au brevet	87 % (80% pour les hommes)	87 %	92 %		
Taux de scolarisation des 15-24 ans	45 % (60% pour les hommes)	53 %		64 %	
Les femmes du QPV accèdent difficilement aux diplômes supérieurs					
Sans diplôme	46 %	32 %		24 %	25 %
Avec diplôme de niveau inférieur au BAC	28 %	30 %		27%	29 %
Avec diplôme de niveau BAC	15 %	16 %		17%	18 %
Avec diplôme de niveau BAC+2	11 %	22 %		31%	30 %



Les indicateurs liés au sport révèlent aussi une difficulté d'accès aux sports : parmi les 77 habitants du quartier licenciés d'un club, seules 19% sont des femmes.



La question de la surreprésentation des garçons dans l'espace public et notamment l'infrastructure sportive en accès libre est bien présente.

Cf annexe 2 - Comment mieux faciliter l'accès aux soins, au sport, aux loisirs, et à l'emploi-formation et la mobilité des femmes du QPV ?

Partie 2 - Evaluation des actions les plus structurantes

3 actions les plus structurantes	Piliers thématiques concernés	Axes transversaux concernés	Résultats attendus	Résultats obtenus	Forces	Faiblesses	Menaces	Opportunités
<p>Action 1 :</p> <p>Actions liées à la maîtrise du français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme linguistique (ECRIT 01) - Compétences clés / FLE (Go On) - Autonomie au féminin (Go On) 	<p>Emploi et développement économique</p> <p>Éducation et cohésion sociale</p>	<p>Égalité femmes-hommes</p> <p>(en partie)</p> <p>Laïcité et valeurs de la République</p> <p>Lutte contre les discriminations</p> <p>Participation citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des permanences mensuelles pour accueillir et orienter les personnes, suivi de parcours, animation de réseau et sensibilisation des acteurs. - Répondre aux besoins des habitants en matière de maîtrise de la langue, en mobilisant les acteurs et construisant des solutions adaptées. - Gagner en autonomie sur son territoire (ville, espace public), faire des démarches 	<ul style="list-style-type: none"> - Une porte d'entrée unique identifiée, une vision globale des parcours d'apprentissage linguistique sur le territoire. - Travail partenarial qui évite la concurrence. - Le repérage de problématiques en lien avec la maîtrise du français (mobilité, illettrisme, illettrisme, accès aux droits) - Impact fort pour le public en terme de confiance en soi, autonomie, accès aux droits et services 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau d'acteurs qui se structure sur le long terme (une 20aine de structures sociales, de l'emploi ou associatives impliquées) - Une coordination des actions via Ecrit 01 qui est déterminante et nécessaire. - Mobilisation des acteurs droit commun - Des actions ancrées sur le territoire qui répondent aux besoins - Des actions préexistantes qui se voient renforcées (OEPRE au collège) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux acteurs dans le même champ d'intervention - Difficulté d'identification et mobilisation des habitants du quartier au sein d'actions développées à l'échelle intercommunale (peu de personnes touchées en rapport à l'effort fourni) - Acteurs du milieu économique absents (entreprises, compétences éco des collectivités) - Manque l'idée d'un parcours de progression, un suivi individuel pour un bilan qualifié à M+6 coordonnés à l'échelle de l'ensemble des acteurs/porteurs d'un atelier/formation. - Nécessité de bilans plus objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un arrêt de la coordination (pérennité des financements) - Des financements annuels qui freinent les perspectives d'évolution des projets. - La DDETS, gestionnaire du BOP 104 (intégration et accès à la nationale française) et co-financeur des actions « maîtrise de la langue » fait face à une forte augmentation des demandes de financement (pourrait impacter à la baisse le montant des subventions accordées). - Un portage par le contrat de ville risqué en cas de fin de politique de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des prises de risques de porteurs de projet engagés pour s'adapter à l'évolution du besoin local, et aux difficultés des financements tardifs. - Un réseau déjà organisé lors de l'arrivée de réfugiés Ukrainiens - Des actions autour de la maîtrise du français qui pourraient être portées par le CCAS de Belley.

<p>Action 2 :</p> <p>Actions d'animations auprès des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations auprès des 11-18 ans (ADSEA) - Colonies apprenantes (ADSEA) - C'est mon patrimoine (Maison d'Izieu / ADSEA) 	<p>Éducation et cohésion sociale</p>	<p>Jeunesse</p> <p>Participation citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un animateur jeunesse dans le quartier (et notamment week-end et soirées) - Travailler en lien avec la Prévention spécialisée, et les liens avec les parents. - Proposer des activités et construire des projets avec les jeunes. - Changer le regard des jeunes sur la société et leur avenir, les mettre en mouvement. - Renforcer la coéducation et soutenir la parentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une animatrice connue et reconnue par les jeunes et les familles. - Des jeunes actifs dans des projets, et la capacité de les mobiliser sur des actions. - Un partenariat renforcé avec la prévention spécialisée (mêmes locaux dans le quartier), le centre social et l'adulte relai. - Participation à la vie de quartier et aux actions du contrat de ville. - Présence d'adultes référents, bien identifiés, qui ont acquis la confiance des familles, et capables de mobiliser les jeunes sur des actions/projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'une animatrice qui répond à un besoin reconnu prioritaire. - Une présence régulière sur le terrain, des adultes référents bien identifiés, qui bénéficient de la confiance des jeunes et leur famille. - Un « aller vers » indispensable - Des projets ambitieux et structurants, avec la dimension citoyenne. - L'arrivée d'une association d'éducation populaire (ADSEA) qui apporte une intervention de qualité. - Un projet à Izieu qui s'appuie sur l'histoire du pays, réunit des jeunes d'horizons divers (QPV, zones rurales), des dimensions artistiques et culturelles. - La participation des filles aux 	<ul style="list-style-type: none"> - Une structure (ADSEA) associative basée loin (Péronnas) qui intervient exclusivement dans le QPV de Belley, alors qu'un centre social communal existe mais n'intervient pas. - Des difficultés liées au financement annuel incomplet de l'action de l'ADSEA. - Une animatrice très sollicitée qui peine à répondre à toutes les demandes (un seul autre animateur jeunesse sur la commune, aucun autre sur l'intercommunalité). - L'absence d'animations quotidiennes auprès des moins de 11 ans, limitant les contacts avec les familles et le travail autour de la parentalité. - Manque de lien avec certains partenaires de la jeunesse (MLJ) - A Izieu, un partenariat qui peine à se structurer, une dimension contemporaine trop 	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement insuffisant de l'action pourrait remettre en question son maintien en 2023 (et donc de l'aide aux devoirs, et de toute les dynamiques liées). - Les actions jeunesse du QPV n'étant pas portées par la commune et le Centre social n'intervenant pas dans le QPV, difficulté à anticiper leurs pérennisations en cas de fin de contrat de ville. La réponse est faite aux besoins d'un seul quartier, de façon amplifiée, avec le risque d'engendrer une fracture dans le quartier en cas d'arrêt. - Les financements politique de la ville (et les dispositifs liés à la crise) étant ponctuels, la réticence de certains acteurs à s'engager dans les actions (en 2022, non renouvellement des Colos apprenantes) - La difficulté pour la Maison d'Izieu de comprendre le mécanisme des financements politique de la ville. - De plus en plus de jeunes en situation de 	<ul style="list-style-type: none"> - En 2022, la commune confirme son souhait de pérenniser l'action de l'ADSEA et participe pour la 1^{ère} fois à son co-financement. - En 2022, des prestations mensuelles pour des animations dans le QPV, financées par le CCAS. - Un projet de lieu d'écoute en santé mentale ouvert à tous sur Belley.
--	--------------------------------------	--	--	---	---	--	--	--

					activités de l'ADSEA est notable, (ex. 59% de filles parmi les participants l'été 2021).	faible.	décrochage, de repli sur soi, de difficultés en matière de santé (dentition, malnutrition, sommeil) et santé mentale.	
<p>Action 3 :</p> <p>Actions de mobilité solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers vélo (CCBS) - Ateliers mobilité et code de la route (L'Usie 01) - Actions de Wimoov 	Emploi et développement économique	Égalité femmes-hommes (en partie)	<ul style="list-style-type: none"> - Wimoov : Permanences mensuelles pour accueillir et orienter les personnes, ateliers collectifs et individuels, bourse aux permis, mise à disposition de véhicules, coordination d'un groupe mobilité. - Ateliers vélos : autonomie (mobilité, loisirs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Wimoov : bilan insatisfaisant, problèmes récurrents de gestion du personnel, délais et lourdeur de prise en charge, freins à la location (caution), faible mobilisation des aides financières (crédit CEE) - Ateliers vélo et Ateliers L'Usie : (re)prise de confiance en soi, nouvel élan, bonne dynamique, et demandes importantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avec Wimoov, l'opportunité d'un parc de location sociale (voitures, 2 roues) - La mobilité est un enjeu partagé largement par les acteurs. - les ateliers vélo sont très pertinents et appréciés, avec un bilan précis et détaillé. Il a permis notamment à une femme d'accéder à un emploi en vélo. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des problèmes récurrents de personnel de Wimoov qui entrave le déroulement des actions ; des solutions souvent pas adaptées aux besoins de la population ciblée, avec de nouveaux freins (caution élevée). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une étendue de petites solutions difficiles à identifier pour les acteurs un peu extérieur à la thématique. - Des solutions mobilité non exploitées (Wimoov), déception de l'ensemble des partenaires ; les financements n'étant pas reconduits, disparition du service de location sociale de véhicules sur le territoire. - Le budget de l'EPCI sur les ateliers vélo non reconduits en 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Usie a assuré une partie des missions abandonnées par Wimoov, notamment la bourse aux permis. - L'organisation d'une rencontre territoriale mobilité (L'Usie) avec les acteurs de l'économie et du social. - D'autres pistes pour le financement de nouveaux ateliers vélos (Quartier d'été, L'Usie01) - La part non dépensée en 2021 pourrait être réinjectée sur un projet de mobilité solidaire en réflexion avec l'intercommunalité et l'Usie 01. - L'intérêt d'étudier un projet de garage solidaire. - Un dialogue établi entre l'intercommunalité et la Région Aura, autorité organisatrice du transport, le projet d'ouverture de la ligne de bus Belley-Culoz (accès gare TGV) en 2022, et un schéma directeur des mobilité active porté par la CCBS.

Partie 3 - Evaluation du fonctionnement et de l'impact du contrat en tant qu'outil

3.1 Mesure de la coopération entre acteurs

Instances de pilotage

Dans l'ensemble, le fonctionnement des instances de pilotage et technique est jugé satisfaisant par les partenaires, et notamment le Conseil citoyen, qui souligne que sa parole est prise en compte. Les partenaires sont engagés sur le long terme, et certains soulignent que le poste d'ingénierie est assuré avec implication, écoute et compétences. L'efficacité des instances de gouvernance a été plus importante au début du contrat de ville et lors de l'écriture du PERR.

La méconnaissance des élus a diminué grâce au travail de collaboration entre la Ville de Belley, notamment via le CCAS, et la CCBS, avec une qualité de documents d'information et de communication appréciée.

Lors des instances de gouvernance, la présentation des actions par enjeux et bien illustrées contribuent à leur bonne compréhension.

Néanmoins, plusieurs points d'amélioration :

- Le pilotage du contrat de ville est restreint à un quartier avec des enjeux qui dépassent largement les frontières du quartier et un manque de légitimité à traiter ses enjeux de façon plus globale.
- Le contrat de ville pourrait être porté avec une vue transversale de l'ensemble des politiques publique.
- Un portage plus large et un pilotage par enjeux permettraient de sortir d'un système d'énumération d'actions visant à valider une programmation annuelle.
- Le portage de la « compétence politique de la ville » par la commune lui permettrait une capacité d'action plus évidente.



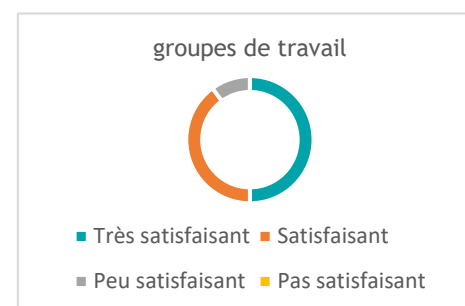
Groupes de travail et autres instances de coopération

Les groupes de travail tels qu'imaginés dans le contrat de ville ne sont pas restés actifs longtemps, avec des difficultés de légitimité à animer des enjeux larges sur le périmètre restreint du QPV et des injonctions d'animation de ces groupes faites à certains acteurs qui ne s'en saisissent pas.

L'efficacité des groupes de travail repose sur une coordination soutenue d'un partenaire compétent, sur une problématique précise (ex. Le réseau des acteurs « maîtrise de la langue » animé par Ecrit 01 : une mobilisation qui favorise la coopération et qui permet de construire et ajuster les actions) et/ou autour d'un projet (ex. actions vélo : coordination des acteurs autour de différents publics, des acteurs de l'apprentissage au Savoir rouler, des acteurs de réparation de cycles, de la recyclerie pour l'accès au vélo à prix modeste, du bailleur pour les emplacements vélo).

L'animation d'un groupe de travail ne peut pas être une injonction faite à un acteur ; elle doit pouvoir être facilement mise en œuvre lorsque des éléments de diagnostic émanent des acteurs de terrain, pour saisir la problématique où moment où la coopération est possible.

La nécessité d'intégrer automatiquement le conseil citoyen dans les groupes de travail : le Conseil citoyen juge leur participation intéressante, afin d'élargir leur connaissance de ce qui est fait, des réalités de terrain et actions proposées



La plus-value apportée par la coopération entre acteurs :

- Une meilleure connaissance partenariale, des liens et des relations largement facilitées permettant un travail en réseau des professionnels, collectivités, partenaires institutionnels, Etat...
- Une coopération qui permet d'orienter plus facilement les publics, et de renforcer les dispositifs mis en place.
- Une meilleure prise en compte des problématiques du quartier et des publics fragilisés dans d'autres champs de compétences, dans d'autres politiques publiques.
- Un Conseil citoyen qui a gagné en légitimité.
- Une bonne adéquation entre les besoins / moyens et actions.
- Une diffusion directe et large d'informations sur les actions menées afin de mobiliser les habitants (médiateur, bouche à oreille, affichage/ mails...)
- Une coopération qui permet d'éviter la concurrence entre les opérateurs de la politique de la ville.
- L'ouverture de la politique de la ville à l'échelle de l'EPCI.
- Des expérimentations possibles et facilitées.

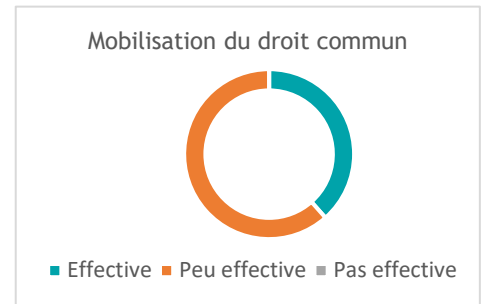
Ce qu'il reste à améliorer dans le champ de la coopération :

- Présenter de façon globale une offre complète répondant au même enjeu ou problématique en réduisant le nombre d'actions ou dispositifs.
- Rendre plus lisible le pilotage et l'ensemble des actions portées par le contrat de ville, la nécessité de mieux communiquer pour valoriser ce qui est fait, faciliter la coordination des actions, la connaissance des acteurs, et ainsi faciliter la mobilisation des bons publics au bon moment.
 - ✓ Projet d'une plateforme des services, actions et dispositifs existants sur le territoire.
 - ✓ Importance de la coordination des projets.
 - ✓ Demande de développer des rencontres intermédiaires pour communiquer sur les actions programmées.
- Développer la coopération avec certains acteurs encore peu touchés : les associations sportives, le monde de l'entreprise et le secteur emploi/formation (et notamment la Mission locale jeunes), la santé, l'Education nationale... :
 - ✓ Prendre en compte la question de santé mentale, s'appuyer sur le projet de Lieu d'écoute en santé mentale.
 - ✓ Rapprocher le monde de l'entreprise de la politique de la ville, créer et structurer un lien avec le secteur de l'emploi/formation, la difficulté pour la collectivité de trancher sur le portage de l'insertion professionnelle, et de mailler les problématiques sociales avec celles rencontrées par les entreprises du territoire (ex. freins à l'emploi, mobilité, etc.). Mobiliser davantage la MLJ sur les objectifs du contrat de ville.
 - ✓ Mobiliser l'ARS et les chambres consulaires, grands absents du contrat de ville.
 - ✓ Poursuivre les liens initiés avec les associations sportives, notamment autour des savoirs nager et rouler, et faciliter l'accès aux sports et loisirs.
 - ✓ Identifier des interlocuteurs disponibles et légitimes au niveau des établissements scolaires et Education nationale.
- Améliorer la coopération entre les bailleurs sociaux et le Conseil citoyen : les membres du Conseil citoyen et les habitants n'ont pas été associés au projet de réhabilitation du bailleur principal ; la coopération avec le bailleur social est jugée insuffisante et reste à améliorer pour que les habitants puissent davantage s'impliquer.
- La prise en compte des espaces publics du quartier par les services techniques reste à conforter dans le temps (entretien des trottoirs, de la signalétique...)
- Poursuivre les innovations et expérimentations au service des habitants, pérenniser la mobilisation des acteurs, l'animation de la coordination.
- Renforcer l'appropriation par les élus de la politique de la ville, de la participation citoyenne, et de la capacité d'expérimentation.

3.2 Mesure de la mobilisation du droit commun

Les freins à la mobilisation du droit commun :

- Méconnaissance fréquente des dispositifs de droit commun ; le constat d'un déficit d'information vis-à-vis des droits, et des démarches administratives trop lourdes pour les habitants.
- La disparition des actions et services de droit commun renforce la nécessité de développer de nouvelles actions spécifiques pour répondre aux besoins des habitants (ex. l'accès aux services, avec l'éloignement des services de proximité, les guichets « humains » avec une écoute des différentes problématiques des usagers).
- Des actions spécifiques qui peinent à pallier l'absence de politique plus large (ex. : le volet culture du contrat de ville a pris très à la marge le relai des actions menées dans le cadre d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle).



Bien qu'en partie effective, la mobilisation du droit commun reste inégale :

- Un manque de précision concernant le recensement du droit commun dans le contrat de ville,
- Une méconnaissance du droit commun par les acteurs du contrat de ville et les élus locaux,
- Des contraintes budgétaires des politiques publiques difficilement ajustables aux périmètres du quartier prioritaire,
- Un calendrier de financement et des appels à projets des différentes politiques publiques en décalage,
- L'absence de partenaires essentiels dans les instances du contrat de ville,
- Le portage principalement « social » de la politique de la ville plutôt qu'une politique transversale au sein de l'EPCI qui favoriserait la mobilisation des autres politiques publiques.

Les leviers pour participer à la mobilisation du droit commun :

- L'implication de la politique de la ville à l'échelle des collectivités, intercommunalité, département, région,
- La mise en évidence des moyens techniques, humains et financiers de droit commun mobilisés dans les actions politique de la ville,
- La prise en compte des difficultés propres au quartier permettant de mieux cibler les crédits de droit commun,
- La mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels des contrats de ville : si l'absence des chambres consulaires a eu moins de répercussions, celle de l'ARS a largement réduit les actions relevant de la santé.
- Le lien avec les acteurs de la sphère de l'emploi reste faible et peu construit ; l'existence d'un comité emploi-formation, co-animé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Sous-Préfecture de Belley, est une dynamique qui pourrait prévoir de traiter la question de l'emploi dans les quartiers, et évaluer ce qui est réalisé au titre du contrat de ville sur ces enjeux de développement économique. Inversement, les initiatives du secteur (forums de l'emploi, Garanties jeunes, salon de l'industrie...) mobilisent trop peu les habitants du quartier, les acteurs de terrain n'étant pas mobilisés dans l'élaboration des dispositifs de droit commun pour faciliter l'implication du quartier.
- La capacité à intégrer plus facilement dans le droit commun les actions expérimentées dont le bilan est positif. Ex.: les formations FLE et actions liées à la maîtrise du français.
- La Maison France Service est un levier pour faciliter l'accès aux droits, mais nécessite des moyens plus importants, adaptés aux besoins du territoire.
- La présence de 3 conseillères numériques est importante, avec l'enjeu d'une bonne coordination entre les deux employeurs (Ville et CCBS) et des actions en bonne intelligence malgré le portage de la compétence politique de la ville par la CCBS.

3.3 Mesure du rôle du Conseil citoyens

Le Conseil citoyen de Belley est passé d'une première phase expérimentale (2015-2018), à un conseil citoyen de plus en plus structuré, bénéficiant d'un accompagnement et d'une animation de qualité, avec l'émergence d'un noyau dur d'habitants très engagés dans les réflexions, les représentations aux instances du contrat de ville, la volonté d'évaluer et rencontrer d'autres territoires. En quelques années, le Conseil citoyen s'est structuré, jusqu'à la création d'une association fin 2021.

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant
L'existence effective du Conseil citoyen	3	7	1	0
Le fonctionnement effectif du Conseil citoyen	2	7	1	0
Sa capacité à être force de proposition	3	7	2	0
L'accompagnement et la formation des Conseillers	3	6	1	0

L'existence effective du Conseil citoyen :

- Un Conseil citoyen connu et reconnu par les partenaires et élus, consulté dans le cadre des appels à projets, permettant une cohérence entre les acteurs, et qui fait le lien entre le contrat de ville et les habitants.
- Néanmoins, trop peu de mobilisation, le nombre d'habitants impliqués dans la démarche reste limité.

Le fonctionnement effectif du Conseil citoyen :

- Le Conseil citoyen présente une réelle dynamique de groupe et s'est constitué en association en décembre 2021.
- Néanmoins, il doit encore gagner en autonomie d'action, les projets reposant souvent sur les mêmes personnes ; l'émergence de projets et d'actions du Conseil citoyen est récente, le temps d'accompagnement nécessaire et long et la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 (soit 7 ans) a été bénéfique.

Sa capacité à être force de proposition

- Il a participé de façon active à la définition des enjeux prioritaires du PERR, a participé à l'organisation des diagnostics en marchant (avec l'accompagnement de la médiatrice et de la communauté de communes) ; il a formulé la demande de nombreuses rencontres avec des acteurs institutionnels et associatifs (l'organisation de la rencontre reposant souvent sur l'animatrice) ;
- On commence à constater l'émergence de projets à l'initiative des membres du Conseil citoyen (fin 2021-2022 : « Cantine des découvertes » et espace de jeux), et revendique de plus en plus son indépendance : le souhait de maîtriser l'ordre du jour, de consulter des partenaires/élus...
- Néanmoins, « il ne s'agit que du début du Conseil citoyen », avec un équilibre encore fragile.

L'accompagnement et la formation des Conseillers

- La présence d'un animateur qui adopte une posture de médiation, de lien avec les institutions, d'aide à la structuration, et qui veille à l'indépendance est indispensable sur le long terme, avec en tête l'idée d'accompagner à l'autonomie reste importante.
- L'accompagnement de la Fédération des centres sociaux de l'Ain dans le fonctionnement et l'organisation, sur des champs précis (règlement intérieur, création en association) et sur des sujets spécifiques (discrimination, laïcité) est aussi souligné.
- Les rencontres départementales des Conseils citoyens est très appréciée (partage d'expériences, interconnaissance des quartiers, rencontres...).
- Quant aux formations des Conseils citoyens :
 - ✓ elles contribuent à la prise de confiance en soi et à la connaissance de sa capacité à agir
 - ✓ elles ont eu un réel impact sur les conseillers citoyens (constats par certains partenaires)
 - ✓ Une formation a été particulièrement appréciée : « Acteurs habitants » de l'Ecole de Renouvellement Urbain (ERU) à Paris
 - ✓ Néanmoins, c'est souvent les mêmes personnes qui s'engagent dans les formations.

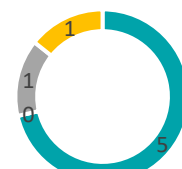
L'impact de la présence du Conseil citoyen sur la participation citoyenne du territoire

- Le conseil citoyen participe au processus de décision en comité technique et comité de pilotage de la politique de la ville. Son opinion et ses attentes impactent la construction et le financement des actions du contrat de

ville. Le conseil citoyen est concerné par l'ensemble des politiques publiques, que ce soit en matière de santé, d'éducation, de cadre de vie... Il a contribué à identifier les dysfonctionnements et les points d'amélioration à apporter dans le quartier.

- Néanmoins, il n'est associé qu'aux instances du contrat de ville, et ne participe jamais aux réflexions et décisions portées par les autres politiques publiques.
- De plus, les outils de réflexion et de participation citoyenne qui sont mis à disposition des acteurs en lien avec les Conseils citoyens restent souvent expérimentés qu'à l'échelle du QPV, et ne sont pas exploités dans les autres politiques publiques, créant un fossé entre les différentes politiques.

L'impact du Conseil citoyen sur le territoire



- Impact dans le quartier
- Impact dans Belley
- Pas d'impact
- Impact plus large

La principale plus-value apportée par la création des Conseils citoyens

- ✓ Le Conseil citoyen fait le lien entre les institutions et le quartier en tant qu'espace géographique, et ses habitants.
- ✓ Il permet de mieux cibler les besoins, de les faire remonter plus rapidement, avec plus de fluidité, et parfois un contact direct avec les élus, et d'ajuster l'action publique. Il permet une expertise d'usages pour le montage des projets, met en avant les véritables problématiques rencontrées.
- ✓ Il légitime la participation des habitants, permet une forme de reconnaissance, facilite l'écoute et la concertation entre les collectivités et les habitants.
- ✓ On constate une prise de conscience par certains habitants qu'ils peuvent agir.
- ✓ Le Conseil citoyen confirme une meilleure considération des problématiques de logement vécues par les habitants (humidité, froid, infiltrations, inconforts...), l'amélioration de certains aspects de la vie extérieure, et la prise en compte des besoins pour la jeunesse.
- ✓ Des membres du Conseil citoyen sont acteurs dans différentes actions (aide aux devoirs, actions culturelles...)
- ✓ On note la création du début d'une dynamique d'animation de la vie sociale.
- ✓ Le conseil citoyen a joué un rôle fort auprès des habitants pendant la crise sanitaire.
- ✓ Tandis qu'il est considéré que le Conseil citoyen garantit la représentation et la voix des habitants dans les instances du contrat de ville, le Conseil citoyen continue en partie de s'interroger sur sa légitimité et sa représentation des habitants du quartier (absence d'élection).
- ✓ Pour les financeurs, le Conseil citoyen est le garant de l'efficience du contrat de ville.
- ✓ Le Conseil citoyen a contribué à l'ouverture de l'Espace Pluriel.

Points d'amélioration prioritaires pour le Conseil citoyen :

- Améliorer la capacité des collectivités et partenaires d'agir plus vite sur le terrain, pour tendre vers un meilleur accord de l'espace-temps entre les habitants et les organisations.
- Nécessité de poursuivre l'accompagnement par un professionnel dédié et maintenir un budget pour faciliter leur autonomie.
- Poursuivre l'accompagnement de l'association du conseil citoyen, qui reste fragile car encore jeune.
- Etoffer le conseil citoyen et travailler son hétérogénéité : le Conseil citoyen est composé de personnes de plus de 50 ans, à une exception d'une jeune de 35 ans ; la répartition hommes-femmes est plutôt respectée, avec néanmoins la difficulté de mères de famille de s'engager.
- Rendre plus visible l'action du Conseil citoyen, encore méconnu d'un certain nombre d'habitants dans le quartier.
- Continuer d'associer davantage le Conseil citoyen aux processus de construction des projets, voire de décision. La participation citoyenne est faite pour nourrir et enrichir les projets, du début à la réalisation finale : un horizon commun doit être visible et affirmé pour favoriser l'implication des citoyens.
- Envisager une évolution du dispositif Conseil citoyen au niveau national : codification de la procédure de tirage au sort et renouvellement des conseillers, réglementation de la constitution en association, création d'un statut spécifique pour les conseils citoyens, accompagnement des techniciens de la ville sur les sujets nécessitant des connaissances techniques, possibilité d'inviter des élus aux séances de travail des conseils citoyens, co-signature des actes et avenants du contrat de ville.
- Les enseignements et expérimentations de la participation citoyenne restent restreints aux acteurs de la politique de la ville proches des Conseils citoyens, et ne permettent pas d'être développés plus largement sur les territoires.

3.4 Mesure de l'impact du PERR

L'impact du PERR sur la 2^{ème} partie du contrat de ville

Les thématiques prioritaires inscrites dans le PERR ont été définies par le Conseil citoyen via plusieurs séances de travail qui ont permis une écoute réelle des besoins du quartier et renforcé les interactions entre le Conseil citoyen et l'EPCI.

Les partenaires institutionnels du contrat de ville ont ainsi recentré leurs moyens sur des thématiques répondant réellement aux besoins des habitants : l'enfance, la jeunesse et la parentalité, l'accès aux services, l'habitat et le cadre de vie et le vivre ensemble. Le PERR a permis de mettre en évidence les évolutions proposées par rapport à la stratégie initiale.

D'après les partenaires, le PERR a aussi contribué à apaiser le quartier et développer la confiance de la population, permis de déployer plus de moyens financiers de l'Etat, et a finalement permis réellement le déploiement des actions imaginées dans le cadre du contrat de ville initial, suite à une inertie liée au démarrage de la politique de la ville sur un territoire entrant.

L'absence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans cette deuxième partie du contrat de ville est regrettée, impactant fortement la capacité de soutien à l'investissement.

Les actions significatives mises en œuvre depuis le PERR :

- L'ouverture de l'Espace Pluriel, un lieu ressources et d'activités au sein du quartier, mis à disposition gratuitement par la communauté de communes (convention d'utilisation avec le bailleur social propriétaire) auprès d'acteurs, associations et services, dont l'objet répond aux objectifs du contrat de ville : permanences d'informations (logement, mobilité, maîtrise du français), activités (animations jeunes, ateliers langues, café des familles...), rencontre du Conseil citoyen. L'Espace Pluriel contribue à faire vivre le quartier, est un espace de rencontre autour d'activités variées, accueille des dispositifs de droit commun et des habitants de l'ensemble du territoire. Cet espace n'est pas à la disposition directe des habitants, il ne répond pas au besoin des jeunes de se retrouver dans un espace dédié en toute autonomie.
- La réalisation de trois diagnostics en marchant, dont un nocturne.
- Le renforcement et la coordination des actions développées autour de la maîtrise de la langue. Les bénéficiaires sont suivis de leur entrée en formation jusqu'à leur insertion socio-professionnelle.
- Le déploiement d'un service de Prévention spécialisée, et la consolidation de l'animation à destination des 11 - 18 ans destinée aux jeunes et à leurs parents.
- Les actions culturelles qui bénéficient du soutien et du cofinancement de la DRAC. Outre les actions de la maison d'Izieu et du Mur LMS renouvelées d'une année sur l'autre, une fresque participative et une œuvre « monumentale » ont été réalisées sur des bâtiments du quartier.
- Des actions autour de la mobilité (transport à la demande, ateliers apprentissage vélo ...) ont été expérimentées et suscitent une réflexion autour de la mobilité solidaire.
- La pérennisation du poste de Cheffe de projet, élément principal et incontournable de la politique de la ville.
- L'aide aux devoirs auprès des 11-17 ans le quartier, porté par le service Animation prévention primaire (ADSEA)
- L'ouverture de la Maison France Services à proximité du Centre social, éloigné du quartier mais qui permet de faciliter le lien avec le Centre social en quête de remobiliser son public.

3.5 Bilan de l'application des mesures du Comité interministériel des villes (CIV)

ANRU / NPNRU

Le territoire n'a pas bénéficié des fonds de l'ANRU ou NPNRU. Néanmoins, Dynacité a repris en 2021 des travaux de réhabilitation sur ses bâtiments, en intervenant notamment sur l'enveloppe thermique, le changement des menuiseries, la restauration des toits-terrasse, et la mise aux normes électriques. Les travaux n'interviennent pas sur la partie confort des logements.

Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, 9 emplois ont bénéficié des clauses sociales (plus de 3600 heures).

Maison France Services

Une Maison France Services a ouvert en février 2022 et répond fortement aux besoins des habitants du territoire, et particulièrement du QPV, où le poste adulte relai palliait fortement l'absence d'aide aux démarches administratives.

L'information de l'ouverture de ce la Maison France Service a été très rapidement diffusée au sein du quartier (bailleurs sociaux, médiateur adulte-relai, services animations et prévention spécialisée).

Une fréquentation moyenne de 17,64 demandes traitées par jour sur la période février-mars 2022.

Educateur de prévention spécialisée

Le territoire n'a pas été identifié parmi les 45 quartiers pour le déploiement de professionnels sur le terrain.

Néanmoins, les collectivités (commune et intercommunalité) se sont mobilisées auprès du Département de l'Ain dès le début du contrat de ville, pour obtenir, à partir d'octobre 2019, la présence d'un service de Prévention spécialisée, auparavant inexistant sur le territoire Bugey-sud, et dorénavant implanté au sein du QPV.

En 2021, la communauté de communes, en accord avec la Ville de Belley, formule la demande de déployer un 2^{ème} poste d'éducateur de prévention sur le territoire, pour répondre aux problématiques de décrochage scolaires et difficultés socio-économiques des familles du collège Sabine Zlatin concerné par le QPV, et du collège Henri Dunand sur la commune de Culoz.

Jardins partagés

Le territoire n'a pas saisi l'appel à projets départemental, mais a expérimenté une action de jardins partagés sur trois programmations annuelles du contrat de ville. L'accent doit être mis sur la médiation et le lien social de ce type d'action, avant même l'objet du jardin ; la capacité d'animation est primordiale.

Quartiers d'été et quartiers solidaires

En 2021, le centre social communal s'est inscrit pour la première fois dans un dispositif du contrat de ville, et a profité des dispositifs Quartiers d'été et Quartiers solidaires pour proposer :

- L'intervention d'un animateur dans le quartier durant la période estivale (gestion d'activités sportives, organisation d'animations de proximité pour les moins de 11 ans).
- Des activités sportives en lien avec l'ADSEA et les clubs sportifs (hand, boxe, basket, foot), encourageant avec efficacité les adhésions dans les clubs à la rentrée (sur les 25 enfants touchés, 8 enfants, n'ayant jamais pratiqués en club, se sont inscrits à la rentrée).
- Des activités culture : un stage cirque avec déambulation en échasse devant des spectateurs dont quelques-uns extérieurs au quartier, des stages théâtre, qui ne mobilisent que les filles, ont assez difficilement attirés des jeunes du quartier, par manque de mobilisation directe.
- Des journées jeux en bois et ludothèque en plein air qui attirent facilement les familles, dont les parents et adultes, qui habituellement restent difficiles à mobiliser sur d'autres actions.



Investissements dans les équipements sportifs des quartiers

Aucune aide financière n'a pu être mobilisée malgré la volonté de répondre à la demande des habitants de changer l'infrastructure sportive au cœur du quartier. Suite à une enquête auprès des habitants, réalisée par le Conseil citoyen, l'action définie prioritaire en termes d'aménagements extérieurs est le remplacement du city stade. Or la subvention de l'Agence du sport est conditionnée à un usage associatif (ou en tout cas organisé) des terrains, avec des créneaux et un encadrement de la pratique. Cela ne correspond pas à l'usage qu'il est possible de développer, notamment sur le city stade du QPV.

Accès à l'emploi

Les données liées aux mesures pour l'emploi, et notamment le Plan 1 Jeune 1 Solution ne sont pas connues.

3.6 Mesure de l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative

Une seule convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) a été signée sur 3 ans en concerne l'une des actions structurantes du contrat de ville : l'animation à destination des 11-18 ans.

Plusieurs petites associations de proximité ont été accompagnées dans le cadre du contrat de ville :

- Le Boxing Club, France Afrique, dans le cadre du sport et des loisirs.
- Metis'Sage, Obatala, dans le cadre de la culture.
- C'est qu'1 jeu, dans le cadre de la maîtrise de la langue.
- Entre'Autres dans le cadre de l'égalité femmes hommes.

Pour certaines de ces associations, qui intervenaient déjà sur le territoire avant le contrat de ville, plusieurs difficultés ont pu être rencontrées, impactant largement leur action :

- comprendre et intégrer le mécanisme des appels à projets,
- disposer d'un lieu adéquat (problème en partie résolu depuis l'ouverture de l'Espace Pluriel)
- disposer d'un soutien local nécessaire pour réaliser ses actions : il a parfois été long pour sortir de préjugés liés à l'activité ou le passé d'une association (ex. Boxing club : la boxe, ajoutée à la salle de musculation du quartier, aurait « incité les habitants à se préparer au Djihad » ; la création d'un « 2^{ème} club de boxe, club des arabes » plutôt que de voir le retour de la boxe anglaise en plus du club de boxe thaï déjà présent...)

Partie 4 - Evaluation de l'impact de la crise sanitaire sur le contrat de ville

Impact de la crise sanitaire sur le contrat de ville	En quoi la crise sanitaire a fait évoluer la mise en œuvre du contrat de ville
Réussites constatées	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de la place du médiateur-adulte relai présent pendant la pandémie. - Confirmation de la nécessité d'un animateur sur le quartier (lien écoles, jeunes, parents). - Des partenaires actifs dans la diffusion d'informations. - La crise sanitaire a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs de la PDV et permis l'expérimentation de nouvelles actions et interactions. - La mise à disposition d'un espace et d'ordinateurs pour accompagner la continuité pédagogique malgré la fracture numérique.
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Un isolement renforcé des habitants du QPV lié au déficit d'usage et équipements numériques. - Des informations transmises à distance, sans la capacité à adapter les discours/formats d'informations (ex. le « FALC - Facile à lire et à comprendre » non maîtrisé des collectivités). - Une absence totale de coordination des acteurs, et nouvelle donc non structurée avec l'Education nationale lors du confinement. - À l'issue des confinements, baisse de la participation des habitants à la vie des associations et du quartier.
Solutions développées	<ul style="list-style-type: none"> - Grâce à quartiers d'été, quartiers solidaires et colos apprenantes, des initiatives nouvelles ont permis de multiplier les animations dans le quartier et hors du quartier, de créer du lien, de la cohésion, de lutter contre l'isolement et de remobiliser les habitants à la vie des associations et du quartier. Ces moyens supplémentaires ont réussi à bien mieux répondre aux besoins. - L'usage de certains outils (ex. whatsapp) pour maintenir des liens avec les publics ou bénévoles ; maintien de réunions en visio avec les partenaires. - Des outils de formation à distance développés par certains acteurs, avec la préparation des publics à leur usage dès les formations post 1^{ère} vague (ex. application Go On : compétences clés, code de la route, numérique) - La thématique de l'alimentation questionnée pour la première fois, l'expérimentation de quelques actions et un lien initié avec le Projet alimentaire et agricole territorial (PAAT).

Grâce à Quartiers d'été, Quartiers solidaires et Colos apprenantes, des initiatives nouvelles ont permis de multiplier les animations dans le quartier et hors du quartier.

La synthèse de la Journée départementale des Conseils citoyens de l'Ain synthétise le bilan dressé de l'impact de la crise sanitaire dans le quartier prioritaire :

« L'urgence sanitaire et les contraintes du confinement mettent en exergue de nombreuses inégalités :

- scolaires liées notamment à la « non continuité pédagogique » qui a accentué les écarts entre les élèves disposant des ressources nécessaires pour poursuivre leur scolarité à distance ;
- d'accès aux équipements numériques (posséder un ordinateur, utiliser internet, etc.) ;
- face à la maladie, de nombreuses personnes sont diabétiques, obèses ;
- d'accès à l'information sur leurs droits ou sur l'ouverture de nouveaux droits.

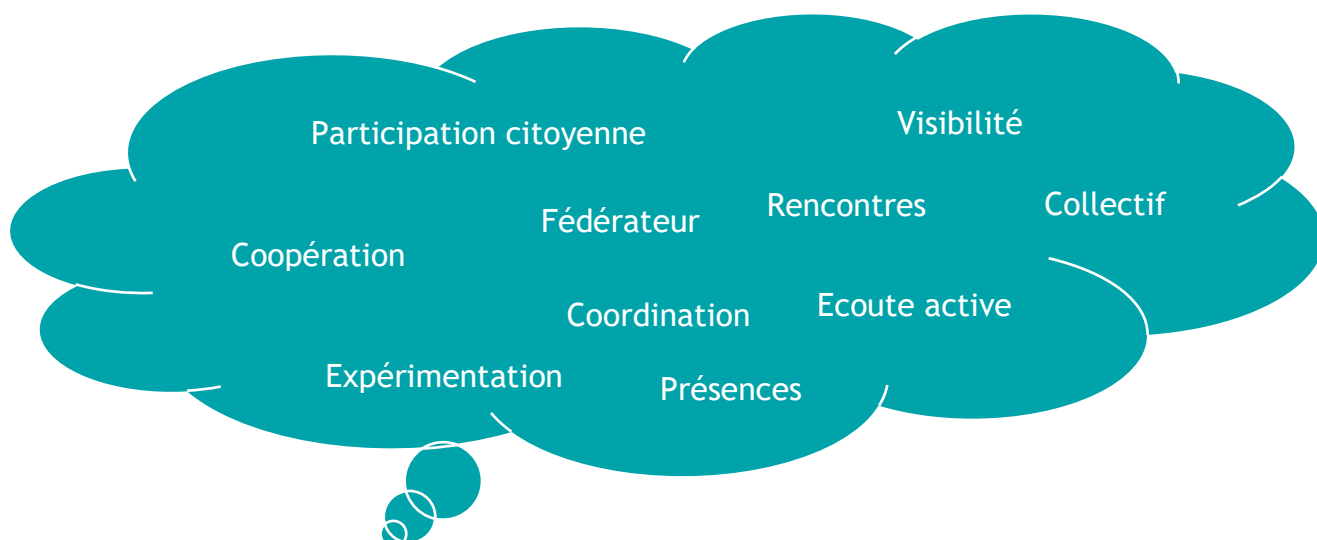
Elles posent un constat de la réalité des territoires vécue par les habitants devenue palpable et des problématiques :

- liées aux logements (trop petits, insalubres, humides, froids) ;
- au sein du couple amenant parfois à des violences intraconjugales et familiales ;
- économiques (chômage, perte d'emploi) entraînant la précarisation de nombreux habitants ;
- rencontrées par les personnes âgées en situation d'isolement géographique et affectif.

L'enjeu de la santé mentale et du bien-être apparaît comme une préoccupation forte dans l'expression des trois groupes et plus particulièrement dans le groupe « habitants membres des CC ».

Les impacts sont particulièrement marqués chez les jeunes (développement de l'anxiété confirmé par les assistantes sociales et infirmiers scolaires, problématiques de santé accentuées - sommeil, malnutrition, problèmes dentaires, santé mentale), sur la santé et la santé mentale des habitants, et en terme de violences intrafamiliales : un poste d'Intervenant social en gendarmerie, porté par l'AVEMA depuis mars 2021 : 82 situations accompagnées entre mars et décembre 2021 (38 sur le secteur Culoz / 44 sur le secteur de Belley), à comparer à 87 situations sur Ambérieu.

Partie 5 - Evaluation globale



La politique de la ville a encouragé le travail en réseau des professionnels, des collectivités, des partenaires institutionnels et de l'État.

Elle a favorisé les expérimentations en ouvrant un droit à l'échec et en donnant naissance à de belles réalisations.

Sa réussite repose sur les personnes qui font vivre le contrat de ville, notamment les élus du territoire, les membres du Conseil citoyen et les partenaires.

Les projets développés dans le contrat de ville ont pris en compte, de manière variable, la lutte contre les discriminations, la jeunesse et l'égalité femmes hommes.

L'application progressive du BIE a été possible notamment grâce à un engagement local, soutenu techniquement, avec une diffusion large des messages et formations proposés par l'Etat (grille de questionnements sur l'égalité femmes-hommes, formations des porteurs de projet...).

Le contrat de ville a largement contribué à :

- Participer au changement de l'image de ce quartier le regard commence à changer, le QPV fait partie de la commune ; l'ambiance apaisée est aussi partagée par les élus et forces de l'ordre, et est notamment liée à la présence quotidienne d'animateur et éducateur.
- Apporter une attention particulière à ce quartier et à ses habitants, initier des actions à destination des habitants, sensibiliser les élus et les techniciens des collectivités sur les problématiques plus marquées du quartier, commencer à intégrer la prise en compte des publics fragiles dans d'autres politiques publiques.
- Générer la présence régulière d'élus et techniciens dans le quartier (notamment grâce aux diagnostics en marchant), rétablir le contact avec les habitants.
- L'arrivée de nouvelles structures sur le territoire, et notamment des associations à vocations départementales qui n'intervenaient pas ou à minima à Belley (CIDFF, ADSEA, Avema, Ecrit 01...)
- La mobilisation de financements spécifiques (ex. FIPDR), la contribution au CLSPD et à la cellule sécurité animés par la Ville de Belley.
- La présence d'acteurs dans le quartier, ayant acquis la confiance de la population et des acteurs, en capacité d'accompagner et mobiliser les habitants.
- L'intérêt d'expérimenter en amont, que ce soit pour poursuivre ou arrêter une action.
- Faciliter la coopération des acteurs, avec une dynamique partenariale très présente sur le territoire.

Le contrat de ville a également permis :

- L'ouverture de l'Espace Pluriel qui accueille les associations de quartier, les permanences d'Ecrit01, du CCAS, de Wimoov puis L'Usie 01, de l'ADIL, les ateliers langage de l'association C'est qu'1 Jeu, des activités du centre social, les réunions du conseil citoyen.

L'Espace Pluriel permet de trouver un équilibre entre des actions faites dans le quartier, faciliter la mobilisation de certains habitants, et hors du quartier, afin d'emmener les habitants vers les équipements et structures de leur territoire.

Il permet aussi d'accueillir certaines actions de droit commun ou à portée territoriale, générant ainsi la visite d'habitants extérieurs au quartier ou à la commune, faisant ainsi évoluer progressivement l'image du quartier.

- L'embauche d'une adulte relais chargée de développer le lien social et le vivre ensemble et d'animer le conseil citoyen. Ce dernier lui doit son dynamisme, son implication dans la vie du quartier et sa transformation en association.
- De participer à la qualité de vie dans le quartier (fresques murales, réfection du city stade, création d'une salle d'activités « l'Espace Pluriel », présence de services, des activités, relancer une fête de quartier),
- Le soutien de projets éducatifs, tel que projet « C'est mon patrimoine » porté par la maison d'Izieu, qui représente un réel intérêt éducatif auprès des jeunes qui y participent.
- L'amélioration de la qualité du cadre de vie grâce à l'exonération de la TFPB ; la volonté de la Ville de réaliser des actions visibles et poursuivre de façon active les réflexions pour l'amélioration du cadre de vie et des infrastructures (city stade, aire de jeux...).
- L'implantation d'une maison « France services » à proximité du centre social et la présence de trois conseillers numériques à l'échelle intercommunale.
- La réalisation d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse sur l'avenue principale du quartier.
- L'organisation de chantiers jeunes, portés par le service de Prévention spécialisée
- Des actions et des formations sur les problématiques transversales du contrat de ville (non spécifiques au QPV, mais habituellement absentes ou peu présentes sur les territoires) : prévention de la radicalisation, laïcité, égalité femme-hommes, violences intrafamiliales... bénéficiant aux acteurs du territoire, au-delà du QPV.
- La création d'un Conseil citoyen, dont la dynamique a parfois été pris en référence à l'échelle nationale. Une projection dans les futurs contrats de ville avec la construction de projets ambitieux comme la « Cuisine des découvertes ».
- De créer un réseau autour des problématiques de maîtrise du français, et une coopération qui dépasse la problématique (enjeux de mobilité, enjeux sociaux...) ; l'organisation d'un DELF blanc sur la commune. Un travail initié pour l'identification et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.
- Des liens renforcés : avec d'autres communes comme Culoz sur certaines dimensions sociales, entre collectivités et bailleurs, entre collectivités et habitants du QPV, avec certaines structures/infrastructures (médiathèque de Belley, recyclerie, structures d'insertion), avec certains politiques publiques (Projet alimentaire territorial, Projet culturel de territoire...)...
- De proposer des actions couture, tissage, graff... attendues par les habitants.
- D'initier des coopérations avec les associations sportives, ou pour des actions culturelles (Méli-mômes).

Néanmoins, un contrat de ville à poursuivre et réajuster :

- Des chiffres qui montrent une situation socio-économique encore plus faible.
- Les besoins prioritaires des habitants ont été peu accompagnés (logement, santé, emploi) ; des habitants qui restent avec des difficultés importantes et ne constatent pas les évolutions.
- L'amélioration du logement reste la priorité des habitants, pour améliorer le confort et supprimer les problématiques d'humidité, de chauffage, de coupures d'eau chaude... Le bailleur principal rencontre toujours des difficultés à attirer des locataires.
- Des actions pas toujours visibles, un impact qui peut sembler réduit (manque de valorisation des actions, des besoins importants non couverts, une crise qui renforce certaines problématiques).
- La question de la pérennité : de très grandes difficultés à maintenir des actions qui fonctionnent, des financements annuels, freinant tout engagement, réajustement, poursuite d'activité, avec des grands « vides » générés entre janvier et la notification des porteurs de projet (entre mars et juin) ;

des expérimentations avec des financements spécifiques qui ne sont pas automatiquement intégrées au droit commun.

- Le risque de créer de nouvelles ruptures avec les habitants et les jeunes lorsque les contrats de travail (animateur, éducateur, médiateur etc.) arrivent à terme et que les financements ne sont pas actés.
- Des financements limités ne permettant pas l'accès à certains dispositifs identifiés comme nécessaires (ex. Programme de Réussite Educative - PRE).
- La nécessité d'interroger le soutien à la vie associative, pour assurer le fonctionnement des structures.
- L'importance de simplifier l'accès aux aides à l'investissement pour faciliter des projets visibles.
- Certains partenaires difficiles à mobiliser dans le cadre du contrat de ville, réticent à mener des actions spécifiques dans un quartier, ou frileux à s'appuyer sur des financements ponctuels. (ex. Mission locale jeunes ne trouve pas d'intérêt à participer à l'évaluation du contrat de ville).
- Une lisibilité des procédures à clarifier pour les demandes de financement, le calendrier, la mobilisation du droit commun directement auprès de certains financeurs (ex. DRAC, CAF...).
- La place des arts et de la culture dans le contrat de ville : la nécessité de repartager le sens des actions artistiques et culturelles menées dans le QPV, pour poser des valeurs et objectifs partagés par les instances de gouvernance. Une coordination des propositions artistiques pourrait être faite à l'échelle départementale pour simplifier les échanges avec les acteurs culturels structurants du territoire. Des équipements locaux qui restent à mobiliser autour des enjeux du contrat de ville et sur la question des publics en précarité (ex. l'adhésion à « Culture pour tous »). Le Projet culturel de territoire pourra travailler dans ce sens. La culture pourrait être intégrée comme axe transversal du contrat de ville.
- Des services qui continuent de s'éloigner du quartier (ex. crèche, hôpital, mission locale...), sans moyen de transport.
- Une problématique de mobilité sur l'ensemble du territoire qui impacte largement le QPV (ex. accès aux gares), et qui limite l'ouverture du quartier vers l'extérieur (de la commune, du territoire, l'accès aux grandes villes...).
- L'absence d'une politique sociale à l'échelle intercommunale rend incohérent le portage de la compétence politique de la ville. En résulte la difficulté à trouver une cohésion entre la politique de la ville et les politiques publiques à l'échelle communale et intercommunale. Les actions expérimentées dans le cadre du contrat de ville sont peu valorisées, car le territoire du QPV est restreint, alors qu'elles pourraient être déployées plus largement : ex. des actions de mobilité solidaire, ou des formations FLE, permettant de lever des freins à l'emploi qui concernent la population au-delà du QPV.
- Le besoin d'aller observer ce qui se passe sur d'autres territoires en termes de politique de la ville, et de valoriser la compétence auprès des élus et des instances de direction.
- Un Projet de territoire porté par l'intercommunalité qui devrait clarifier le portage des compétences sociales.

La coordination et l'animation, outils principaux et incontournables du contrat de ville, ont profité à l'accompagnement, l'orientation et l'évaluation des projets.

L'un des enjeux majeurs du contrat de ville consiste à ajuster les besoins du quartier à l'échelle du territoire.

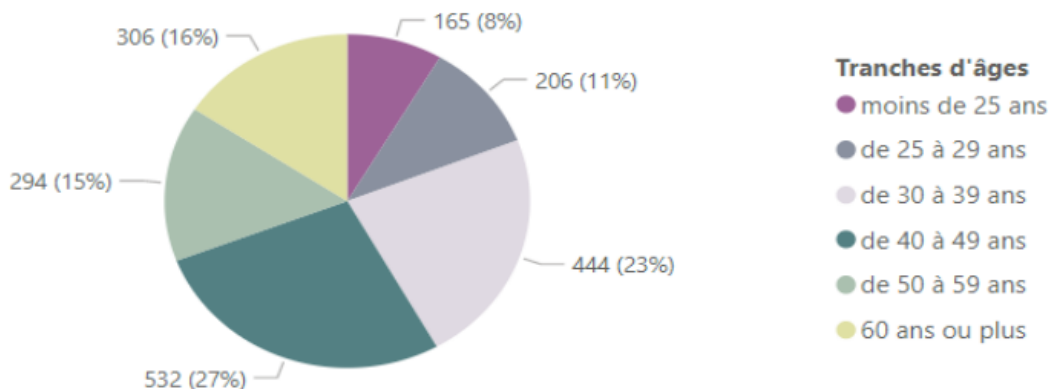
ANNEXES

- ✓ Annexe 1 - Statistiques de la CAF 2020
- ✓ Annexe 2 - Comment mieux faciliter l'accès aux soins, au sport, aux loisirs, et à l'emploi-formation et la mobilité des femmes du QPV ?
- ✓ Annexe 3 - Eléments de bilan des actions structurantes
- ✓ Annexe 4 - Annexe financière

Annexe 1 - Statistiques de la CAF - 2020

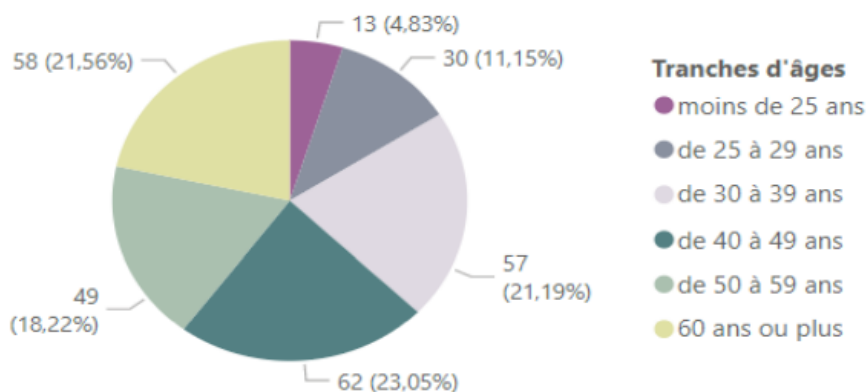
Statistiques CAF 2020						
	CCBS	Belley	Belley QPV	part QPV / Belley		
Nb Habitants	33848	9 103	927*	10,20%	donnée BCA et BIZI 12 2020 * chiffres INSEE 2018	
Nb d'Allocataire CAF	5897	1 947	269 *	13,80%		
Nb de Personnes Couvertes	15270	4 656	728*	15,63%		
Structure Familiale						
Couple Sans Enfant	235	93	24	25%		
Familles Biparentales	2412	640	91			
Familles Monoparentales	880	310	49	15,80%		
Isolés Sans Enfant	2351	894	105			
Dont à Bas revenus						
Couple Sans Enfant	49	16	5			
Familles Biparentales	357	165	55	33,30%		
Familles Monoparentales	433	161	40	24,84%		
Isolés Sans Enfant	667	265	40	15%		
Composition des familles avec enfants						
Familles 1 enfant	892	294	41	13,90%		
Familles 2 enfants	1596	377	36	9%		
Familles 3 enfants	630	208	38	18,20%		
Familles 4 enfants et plus	171	71	25	35,20%		
% de familles allocataire avec enfants						
Familles 1 enfant	27,1	30,90%	29,30%			
Familles 2 enfants	48,5	39,70%	25,70%			
Familles 3 enfants	19,1	21,90%	27,10%			
Familles 4 enfants et plus	5,3	7,50%	17,90%			
Répartition des monoparents et biparents selon le nb d'enfants						
	EPCI		Ville		QPV	
	Bi-parents	Monoparents	Bi-parents	Monoparents	Biparents	Monoparents
Familles 1 enfant	53,60%	46,40%	47,60%	52,40%	46,30%	53,70%
Familles 2 enfants	79,30%	20,70%	69,80%	30,20%	63,90%	36,10%
Familles 3 enfants	81,60%	18,40%	82,70%	17,30%	71,10%	28,90%
Familles 4 enfants et plus	88,50%	11,50%	91,50%	8,45%	88,00%	12,00%
Total des familles avec enfants	73,30%	26,70%	67,40%	32,60%	65,00%	35,00%
Nb Enfants Allocataires						
				part QPV / Belley		
0-2 ans	861	244	46	18,80%		
3-5 ans	928	251	57	22,70%		
06-11 ans	2249	658	100	15,20%		
12-15 ans	1586	483	81	16,70%		
16-17 ans	640	183	19	10,38%		
Total	6 264	1 819	303	16,65%		
Dont enfants Allocataires à Bas Revenus						
0-2 ans	190	46	34			
3-5 ans	239	57	37			
06-11 ans	491	100	71			
12-15 ans	393	81	58			
16-17 ans	190	19	13			
Total	1503	303	213	70,29%		

Répartition par âge des allocataires (responsable dossier)



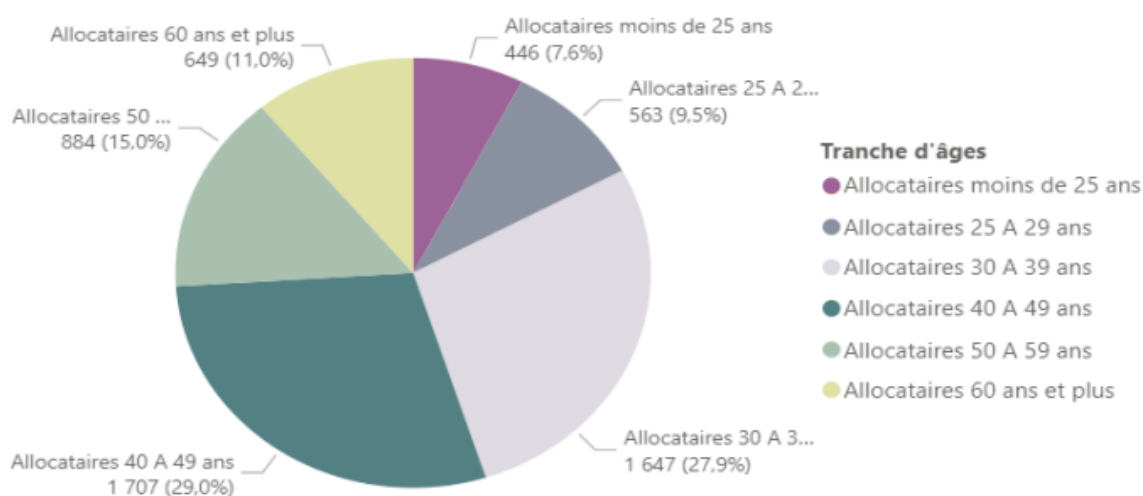
QPV Belley

Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier



CCBS

Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier



Annexe 2 - Comment mieux faciliter l'accès aux soins, au sport, aux loisirs, et à l'emploi-formation et la mobilité des femmes du QPV ?

Comptes-rendus des groupes de travail dans le cadre de l'Etat des lieux-diagnostic sur l'invisibilité des femmes dans les quartiers de la politique de la ville du Département de l'Ain. Groupes de travail du 5 mai 2022 spécifiques au quartier prioritaire de Belley.

Thèmes de l'atelier	Freins	Leviers
L'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de professionnels de santé (notamment de spécialistes) et un manque de ressources extérieures du fait de l'éloignement du territoire. - Des difficultés de compréhension de l'information par les publics (problème de non maîtrise de la langue, difficultés de maîtrise de l'outil numérique ...). - La nécessité d'un accompagnement individualisé (aller vers) pour s'assurer que la personne va bien jusqu'au bout de la démarche (accompagnement de parcours). - Des besoins post COVID de plus en plus manifestes en matière de santé mentale. - Des jeunes qui bien souvent ne prennent pas trop soin de leur santé (problèmes de sommeil, de malnutrition, bucco-dentaires, gynécologiques, ...). - Des acteurs pas assez formés aux inégalités de genre, pour par exemple évaluer l'intérêt d'actions collectives mixtes ou non mixtes. Ex. un groupe de jeunes filles au CPEF. - L'absence de politique locale de santé sur laquelle s'appuyer. - Des problématiques particulièrement marquées dans le quartier (ex. diabète). 	<ul style="list-style-type: none"> - La force du réseau d'acteurs professionnels au sein du contrat de ville, animé par la cheffe de projet, et la présence de la CPTS sur le territoire. - Des acteurs qui proposent des actions innovantes à destination de publics ciblés (à l'image d'Entre-Autres auprès des collégiens et lycéens ...). - La possibilité d'expérimenter des actions locales auprès des publics visés. - Des moyens supplémentaires initiés comme la cabine de téléconsultation, l'arrivée de la Maison France Services. - La mise en place à venir d'un lieu d'écoute autour des questions de santé mentale (appel à projets ARS) avec un demi poste de psy. - L'intérêt de s'appuyer sur des politiques publiques à développer (CLS, CLSM...). -
L'accès aux sports et aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Des pratiques sportives et culturelles qui restent onéreuses pour les femmes des QPV encore plus dans le contexte social actuel. - Une offre sportive pas toujours adaptée aux attentes, aux disponibilités. - Certaines femmes, mères de famille, qui s'interdisent toute pratique de loisirs pour elles mêmes si les modalités de garde des enfants ne sont pas prévues par exemple. - Certaines femmes qui ne s'autorisent pas à prendre du temps pour elles. La question de la pudeur pour certaines (ex. piscine). 	<ul style="list-style-type: none"> - La possibilité d'expérimenter des actions locales auprès des publics visés à l'image de ce que fait l'ADSEA (opération Quartiers d'été) à Belley, les animations en pied d'immeuble du club de volley à Ambérieu en Bugey, l'accompagnement à des initiations sportives douces proposées par le DAHLIR à Bourg en Bresse ... - L'envie de certaines femmes de pratiquer une activité entre elles (petits groupes). - La force du réseau local des acteurs au sein du contrat de ville. - Le besoin de prévoir un accompagnement de l'utilisation des espaces dédiés (City stade, terrains extérieurs ...).

	<ul style="list-style-type: none"> - La nécessité d'un accompagnement individualisé (aller vers) pour s'assurer que la personne va bien jusqu'au bout de la démarche (accompagnement de parcours). - L'appropriation d'espaces sportifs par les garçons (City stade ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en place de lieux d'échanges entre les femmes pour leur permettre d'exprimer leurs besoins, leurs craintes ... - Des opérations à renforcer/pérenniser autour du savoir nager et savoir rouler. - La possibilité de travailler sur des activités non genrées (ex. ping pong, slakline, échasses...)
L'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Une conciliation difficile avec situations familiales (horaires, mi-temps, modes de gardes coûteux ou pas adaptés aux horaires) - Le poids des schémas culturels et des représentations : culpabilité vis-à-vis des enfants, composition avec l'emploi du conjoint... Formation d'un écosystème reliant entre eux les freins liés aux enfants, au conjoint, aux représentations ... - Manque de confiance en soi. - Difficultés de maîtrise de la langue française et d'utilisation de l'outil numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> - En termes de « maîtrise de la langue », s'appuyer sur les actions expérimentées et développées et sur le territoire. - Favoriser l'accès aux droits via la Maison France Service et le recours aux conseillers numériques. - Entamer un dialogue avec les entreprises du bassin pour trouver des solutions communes (horaires, gardes d'enfants...). - Valoriser la scolarité des filles dans les lycées, favoriser l'attractivité des différentes voies professionnelles, ouvrir le champ des possibles.
La formation	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'engouement pour les formations permettant d'accéder aux métiers de l'industrie en tension sur le territoire. - Des sessions de formation inégalement sollicitées. Des places restent vacantes en soudure alors que le numérique et l'entretien concentrent l'essentiel des demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formations de remobilisation du public en amont des formations professionnalisantes. - Travailler sur l'attractivité des métiers de l'industrie. - Communiquer sur les aides de la CAF prévues pour compenser les surcoûts financiers induits par les formations.
La mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Faible motorisation des femmes. Le véhicule familial est prioritairement utilisé par le conjoint pour aller travailler. - Méconnaissance des possibilités de déplacement développées sur le territoire. - Complexité de la mobilité dans un « territoire rural ». - Faute d'infrastructures, les jeunes filles, quittent complètement Belley. - Absence d'aide au permis de conduire par pôle emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CCBS a signé une convention de coopération avec la Région AURA compétente en matière de mobilité. - Un travail partenarial autour de la mobilité solidaire a été engagé avec l'USIE 01. - Discussion en cours avec la région pour l'ouverture d'une ligne interurbaine entre Belley et Culoz. - Faire connaître le transport à la demande (TAD) et la location de vélos à assistance électrique. - Mise en place d'ateliers d'apprentissage du vélo. - Réflexion sur l'ouverture de garages solidaires. - Aide à la mobilité dans le cadre des contrats d'engagement jeunes. - Considérer le départ des jeunes filles vers les centres urbains comme une marque d'émancipation.

Annexe 3 - Bilans des actions les plus structurantes du contrat de ville de Belley - 2015-2023

3 actions les plus structurantes	Éléments de bilan
<p>Action 1 :</p> <p>Actions liées à la maîtrise du français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme linguistique (ECRIT 01) - Compétences clés / FLE (Go On) - Autonomie au féminin (Go On) 	<p>De 2019 à 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 65 personnes accueillies par la plateforme linguistique (dont 26 sur QPV, soit 40%, et 71% de femmes). • 5 groupes « Compétences clés / FLE » : 70 personnes formées, dont 37 femmes et 33 hommes. • 2 groupes « Autonomie au féminin » : 24 femmes accompagnées à la connaissance de leurs droits, démarches administratives, maîtrise du français. <p>Des bilans à chaud très positifs, avec des témoignages sur des situations concrètes devenues possibles (répondre au téléphone, lire une étiquette dans le cadre d'un emploi chez un traiteur, confiance acquise, écrire un mail avec pièce jointe, aider son enfant collégien, entretien d'embauche...) ; prescriptions de nombreux partenaires (AS, SIAE, médiatrice QPV,...), et poursuites de parcours possibles (FLE, OEPRE, ateliers langages, DELF...) mais pas de suivis chiffrés inter-acteurs.</p> <p>Des problématiques de mobilité partiellement détournées (prise en charge du transport (bus régional, dérogation TAD), 2^{ème} session sur Culoz) qui pourront être levées davantage avec une ligne régulière Belley-Culoz.</p>
<p>Action 2 :</p> <p>Actions d'animations auprès des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations auprès des 11-18 ans (ADSEA) - Colonies apprenantes (ADSEA) - C'est mon patrimoine (Maison d'Izieu / ADSEA) 	<p><u>Animation des 11-18 ans et colos apprenantes (ADSEA)</u></p> <p>2019 : lancement des animations dans le quartier, avec un animateur ETP qui touche en moyenne 20 jeunes (8 garçons, 11 filles). Organisation d'un mini-camp. Des points forts : mixité des groupes, participation des parents. Mais des difficultés liées à l'absence d'un local dans le QPV, une mobilisation plus large, et la pérennité de l'action.</p> <p>2020 : 2 animateurs ETP mais des problèmes locaux récurrents et une année paralysée par la crise sanitaire. Trois départs en colo apprenantes à l'été 2020 (26 jeunes du QPV, 68 % de garçons). Des activités sur site et surtout « de consommation » pour pallier l'absence de locaux : environ 8 jeunes/jour, 23 jeunes touchés (61% de garçons). L'encadrement du projet à Izieu (10 jeunes du QPV / 32 participants).</p> <p>2021 : 49 jeunes âgés de 12 à 17 ans qui viennent régulièrement au réseau (23 garçons et 26 filles).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des activités toujours complètes. ✓ Projets 2021 : fresque murale, rencontre inter-réseau, séjour Marseille, activités multisports (foot, hand, boxe, basket : 25 enfants dont 8 enfants s'inscrivent ensuite en club pour la 1^{ère} fois), séjour à Izieu (8 jeunes du QPV : 5 filles / 3 garçons). ✓ Lien très fort avec la prévention spécialisée, un important travail social lors des inscriptions (recherche du n° CAF, aide pour remplir les documents...). ✓ Aide aux devoirs les lundis/mardi/jeudi/vendredi : une vingtaine de jeunes chaque soir et un travail en partenariat avec le collège Sabine Zlatin. ✓ Pendant l'été : une 40aine d'adhérents, 29 jeunes aux activités sur site (59 % filles), 28 jeunes du QPV de Belley aux colonies apprenantes 13 ados et 15 enfants 9-11ans (54% filles) <p><u>C'est mon patrimoine (Maison d'Izieu)</u></p> <p>En 2018 - séjour de 3 jours avec 20 jeunes de 12 à 15 ans issus de Péronnas, Belley et Izieu. 3 ateliers artistiques (conception d'objets de mémoire avec le plasticien allemand Roman Krok, écriture et diction de textes avec Juliette Anne, et réalisation de courts-métrages associant des portraits, des paysages, des textes et des sons avec Fabrice Chiambretto) et un parcours paysager (avec le géographe JeanPhilippe Repiquet). 2 nuits à la Colonie de Champagneux, et 3 jours partagés avec un temps final de restitution devant les partenaires et les familles. Une autre restitution organisée par le groupe belleysan avec leur animateur à Belley (local Marguerite Marie).</p> <p>En 2019 - séjour allongé à 4 jours / 3 nuits. Participation de 27 jeunes de 12-15 ans. Mixité des territoires (Belley, Culoz, Brégnier-Cordon, Izieu, Bourg, Peronnas). Ateliers</p>

	<p>artistiques et culturels inchangés (un 4^{ème} artiste), visite de la Maison d'Izieu, parcours paysager avec un géographe, veillées / jeux. Animation du séjour encadrée par l'association C'est qu'1 jeu. Restitution en présence des familles et partenaires. Hébergement à la colonie de Champagneux et prise en charge par les structures d'animation (32 €/ nuit / jeunes, repas compris).</p> <p>En 2020 - séjour de 5 jours grâce aux financements « colo apprenante » de l'ADSEA, qui gère l'animation. Participation de 32 jeunes (20 garçons / 12 filles) issus de Bourg, Peronnas, Ambérieu, Oyonnax, Culoz, Belley (QPV), Villars (réfugiés). Pas de petites communes. 4 artistes / ateliers inchangés.</p> <p>En 2021 : séjour de 5 jours, participation de 30 jeunes (12 garçons/18 filles) issus de Belley, Izieu, Culoz, Certines, Bourg, Oyonnax. 4 artistes / ateliers inchangés.</p>
<p>Action 3 :</p> <p>Actions de mobilité solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers vélo (CCBS) - Ateliers mobilité et code de la route (L'Usie 01) - Actions de Wimoov 	<p><u>Ateliers vélo (CCBS - 2021) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 ateliers remise en selle et apprentissage (2021) : 18 femmes formées sur 8 séances (voire 10 séances), 15 achats de vélo à la recyclerie/VBS (participation des publics à hauteur de 10 €, le reste est pris en charge). Distribution de casques . Orientations QPV, CS, IAE. <p><u>Wimoov (2021) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 6 Temps d'information (Pôle emploi, Mission locale, CDS, Diapason, AFPA), 5 Animations, 17 Permanences à Belley et Culoz ✓ 77 personnes accompagnées (objectif 2021 :150) ✓ Aides financières (titres transports, réparations véhicules, aide à l'achat, stages éco conduite...) 632 € versés (CEE très peu mobilisé) ✓ Mise à disposition de véhicules : 13 (objectif 20) ✓ Code renforcé : 2 sessions (mai + nov 2021) ✓ Bourse au permis : 5 bourses de 700 € reversées aux bénéficiaires de Lusie 01 accompagnés par Lusie pour inscription en AE (action en cours en décembre 2021/ janvier 2022). <p><u>L'Usie 01</u></p> <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation au code de la route : 12 bénéficiaires (6 QPV). ✓ 1 atelier mobilité : 6 bénéficiaires (5 QPV). ✓ 6 études de financements de permis de conduire en cours (dont 4 habitants QPV). ✓ 1 mise à disposition véhicule pendant 15 jours pour 1 personne (QPV). <p>2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 personnes accompagnées (objectif initial 20) dont 15 du quartier ✓ 32 accompagnement individuels (objectif initial 10) dont 16 du quartier ✓ 2 ateliers mobilité pour 17 personnes (dont 9 personnes du quartier) ✓ 38 jours de transports pour 2 personnes (objectif 10 jrs) ✓ 1 action Code de la route (10 jours pour 9 personnes dont 5 places QPV ; objectif 6 jours dont 3 places QPV) ✓ 4 financements de permis pour 4 personnes QPV (2667 €)

Annexe 4 - Annexe financière

La compétence politique de la ville a été reprise par la communauté de communes Bugey Sud au 1^{er} janvier 2018 ; dans ce cadre, des Attributions de compensation ont été mises en place à hauteur de 25 000 € par la Ville de Belley auprès de l'EPCI.

Synthèse des financements spécifiques attribués par les partenaires du contrat de ville dans le cadre des programmations annuelles :

	CC Bugey Sud	DDETS* (ex. DDCS)	DRAC**	Ville de Belley / CCAS	Département de l'Ain	Région Aura	Caisse des dépôts	CAF	Total / an***	
2015	5 000 €	14 840 €		8 200 €	4 990 €	5 000 €		2 300 €	40 330 €	
2016	5 000 €	46 400 €		5 200 €	10 000 €	2 500 €	1 500 €	3 000 €	69 600 €	
2017	11 500 €	34 850 €		4 084 €	10 000 €	10 500 €	1 000 €	3 000 €	74 934 €	
2018	27 000 €	30 133 €	2 000 €	/	10 000 €	0 €	0 €	0 €	69 133 €	
2019	28 582 €	30 300 €	15 000 €	/	7 520 €	11 900 €	0 €	3 000 €	96 302 €	
2020	34 082 €	34 400 €	7 000 €	/	8 000 €	0 €	0 €	3 000 €	86 482 €	
2021	34 786 €	32 700 €	2 900 €	/	8 500 €	0 €	0 €	1 000 €	79 886 €	
2022	38 250 €	37 128 €	3 200 €	3 000 €	10 000 €	0 €	0 €	3 000 €	94 578 €	
TOTAL	184 200 €	260 751 €	30 100 €	20 484 €¹	69 010 €	29 900 €	2 500 €	18 300 €	614 245 €	

¹ 2018 : prise de compétence politique de la ville par la CC Bugey Sud → versement de 25 000 € d'AC annuelles par la Ville de Belley à la CC Bugey Sud

* avec participation de l'Etat au poste d'ingénierie (cheffe de projet)

** De 2018 à 2020, financements de la CCBS via la Convention d'éducation artistique et culturelle avec la DRAC

*** Sans les actions liées à l'exonération de TFPB, le coût de l'ingénierie de projet, les postes financés (médiateur adultes relai, services civiques), les charges liées aux lieux d'activités (local 131 en 2016-2017 et ouverture en 2021 de l'Espace Pluriel), la mise en place du service de Prévention spécialisée, la réalisation d'aménagements extérieurs (ex. plateau surélevé de réduction de vitesse par la Ville de Belley et la CCBS)

Sans les financements spécifiques du FIPDR, des crédits du BOP 104 en faveur des actions d'intégration des primo arrivants, les actions de mobilité solidaires expérimentées en 2021, les appels à projets spécifiques des partenaires (ex. « C'est mon patrimoine » de la DRAC, Quartiers d'été, Quartiers Solidaires...)

Autres postes de dépenses portés par la communauté de communes dans le cadre du contrat de ville :

- Poste de médiateur (financements Etat dispositif adulte relais)
- Poste d'ingénierie (33 000 € annuels, dont 5 500 € financés par l'Etat)
- Ouverture d'un lieu d'activités dans le QPV « Espace Pluriel » : investissement de 21 573 € en 2020-2021 par la CC Bugey Sud (dont 11 900 € perçus par la Région Aura en 2019).
- Mise en place d'un service de Prévention spécialisée, en lien avec le Département de l'Ain (18 122 € / an)
- Expérimentation d'actions de mobilité solidaire : 25 000 € en 2021
- Actions d'intégration des primo arrivants (financements via le BOP 104 : 48 000 € en 2021 ; demande de 53 634 € en 2022)

L'évaluation de la mobilisation du droit commun de la collectivité, des partenaires financeurs et des acteurs locaux est cependant impossible.

L'impact des conventions d'exonération de TFPB

L'article 1388 bis du CGI prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la ville.

Pour le QPV de Belley, une convention a été signée en 2016 avec les bailleurs Dynacité, représentant 300 logements, et Logidia, avec 100 logements, dont les montants réels d'abattement annuel sont les suivants :

	DYNACITÉ	LOGIDIA
2016	55 900,00 €	11 804,00 €
2017	46 739,00 €	11 845,00 €
2018	47 313,00 €	12 002,00 €
2019	46 739,00 €	12 159,00 €
2020 <i>Montant prévisionnel (absence bilan)</i>	48 390,00 €	12 178,00 €
2021 <i>Montant prévisionnel (absence bilan)</i>	50 300,00 €	
2022 <i>Montant prévisionnel</i>	50 300,00 €	12 178 €
Montant prévisionnel abattement 2016-2022	345 681 €	83 913,00 €
<i>Dépenses dépassant l'abattement (sur fonds propres bailleurs)</i>	272 190 €	15 182,60 €

Coût annuel de la
Prévention spécialisée :

	CC Bugey Sud
2018	23 700 €
2019	4 530 €
2020	18 122 €
2021	18 122 €
TOTAL	64 474 €

Le QPV intègre aussi 22 logements appartenant à la SEMCODA qui ne sont pas concernés par l'application de l'abattement de 30% car ils bénéficient d'une exonération totale longue durée de 25 ans qui prendra fin en 2037, et ne sont pas soumis à convention pour des actions en contrepartie.

Ces conventions ont notamment permis de soutenir la présence de personnels référents dans le quartier (médiateur, éducateur, animateur...), contribué au renforcement de l'entretien des espaces communs, ou la participation à des actions spécifiques dans le quartier (ex. street art)

Également contribué à des négociations sur le fléchage des actions, contribué au dialogue bailleur / collectivité notamment sur les projets d'aménagements extérieurs, vidéoprotection etc.